

PRE - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Projet de développement d'un village d'Artisans

« VEELAGE »

Commune de Dijon (21)

BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES



N° de Dossier : PROUDREED_1_SIAF_Dijon

A l'attention de :
Sandra Veyret-Sobieski

PROUDREED FRANCE
50 rue Jean Zay
Bâtiment F
69800 Saint-Priest
France

Chef de projet : Corentin THOMMEREL
Relecteur : Sylvain ALLARD

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	3
TABLE DES TABLEAUX	3
PREAMBULE.....	4
1 Méthodologie	4
1.1 Localisation du projet et brève description	4
1.2 Aires d'étude.....	6
1.3 Consultations.....	9
1.4 Equipe de travail – compétences.....	9
1.5 Calendrier – Déroulement de l'étude.....	9
1.6 Méthodologie employée	10
1.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées.....	12
1.7.1 Habitats naturels.....	12
1.7.2 Flore	12
1.7.3 Faune	13
1.8 Evaluation des enjeux.....	15
2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	19
2.1 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel	19
2.1.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	19
2.1.2 Sites Natura 2000.....	22
2.1.3 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.....	25
2.1.4 Zones humides.....	27
2.1.5 Autres périmètres.....	29
2.1.6 Synthèse des zonages environnementaux	29
2.2 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue.....	30
2.2.1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).....	30
2.2.2 Le Schéma de Cohérence Territorial	32
2.3 Diagnostic écologique	34
2.3.1 Habitats naturels de la zone d'étude	34
2.3.2 Flore	42
2.3.3 Zones humides.....	47
2.3.4 Faune	53
2.3.5 Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques.....	77
2.3.6 Synthèse des sensibilités écologiques.....	79
3 CONCLUSION.....	81
4 PRECONISATIONS.....	84
5 ANNEXE	86
5.1 Liste des espèces floristiques observées	86

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN.	5
Figure 2 : Zone d'étude sur photographie aérienne.	7
Figure 3 : Aire d'étude bibliographique sur fond IGN.	8
Figure 4 : Classification des sols (Source : GEPPA 1981, modifié).....	11
Figure 5 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la flore.....	16
Figure 6 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour les habitats.....	17
Figure 7 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la faune.....	18
Figure 8 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site d'étude.....	21
Figure 9 : Sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude.....	24
Figure 10: Carte des APPB au sein de l'aire d'étude bibliographique	26
Figure 11 : Cartographie de la trame verte et bleue issue du SRCE Bourgogne	31
Figure 12 : Carte de synthèse du document d'Orientations et d'Objectifs issue du SCOT	33
Figure 13 : Habitats anthropiques du site d'étude	34
Figure 14 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques.	39
Figure 15 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques	41
Figure 16 : Illustration des arbres isolés sur site.....	46
Figure 17 : Profil type n°1 : sondages n°1, n°2 et n°3.....	48
Figure 18 : Classes d'hydromorphie du GEPPA.....	50
Figure 19 : Cartographie des zones humides du site d'étude.....	52
Figure 20 : Habitats favorables aux mammifères patrimoniaux potentiels.....	55
Figure 21 : guano au sol sous un disjointement	57
Figure 22 : disjointement avec présence de guano	57
Figure 23 : carte de localisation des bâtiments du site et de leur potentialité	65
Figure 24 : Cartographie de l'avifaune patrimoniale et des habitats d'espèces	69
Figure 25 : Habitats favorables aux reptiles potentiels.....	71
Figure 26 : Enjeux réglementaires relatifs à la faune potentielle.....	76
Figure 27 : Cartographie des fonctionnalités écologiques locales	78
Figure 28 : Synthèse des enjeux réglementaires potentiels.....	80
Figure 29 : Photographie aérienne du site actuel. Source : Dijon Environnement	82
Figure 30 : Projet VEELAGE. Source Dijon Environnement.....	83
Figure 31 : Rainure sur les poutres béton	84
Figure 32 : Gîte artificiel pour chiroptères woodstone	85

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.	9
Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le pré-diagnostic.	9
Tableau 3 : Sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude bibliographique.....	22
Tableau 4 : Synthèse des zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude bibliographique	29
Tableau 5 : Description des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée	35
Tableau 6 : Illustrations des habitats naturels et anthropiques du site d'étude	38
Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels observés dans l'aire d'étude rapprochée (Surface totale : 7,7 ha) ..	40
Tableau 8 : Synthèse des espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie locale.....	42
Tableau 9 : Conclusion de l'expertise des sondages pédologiques.....	51
Tableau 10 : Synthèse des enjeux avifaunistiques, espèces avérées et patrimoniales potentielles.....	68
Tableau 11 : Synthèse des enjeux potentiels concernant les reptiles.....	70
Tableau 12 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude.....	86

PREAMBULE

Le site, d'une surface comprise entre 3 et 4ha, est localisé au cœur de la zone d'activité n°1 au CAP NORD sur la commune de Dijon dans le Département de la Côte-d'Or (21). Le projet est le suivant :

- Acquisition d'un foncier de 3 ha auprès de COVIVIO.
- Démolition d'un bâtiment existant et ses annexes (6500 m²)
- Redéveloppement du site : VEELLAGE DE DIJON

Contenu du présent rapport :

La réalisation d'un prédiagnostic :

- L'étude des zonages réglementaires et d'inventaires, avec description proportionnée aux enjeux ;
- Relevés faune et flore en période hivernale sur un périmètre d'inventaire comprenant le site du projet et ses abords immédiats. Le périmètre sera en tous les cas validés au préalable du démarrage du travail de terrain ;
- L'analyse du fonctionnement écologique défini pour ces premiers passages : utilisation du site par les espèces protégées observées (ex : nicheur certain, probable, possible), carte de localisation des observations des espèces patrimoniales, avec l'indication des habitats favorables à la reproduction et au repos de ces espèces ;
- Evaluation des enjeux avec carte de synthèse.

1 Méthodologie

1.1 Localisation du projet et brève description

Le site du projet se situe sur la commune de Dijon dans le département Côte d'or (21).

La cartographie IGN page suivante localise le projet sur la commune de Dijon.

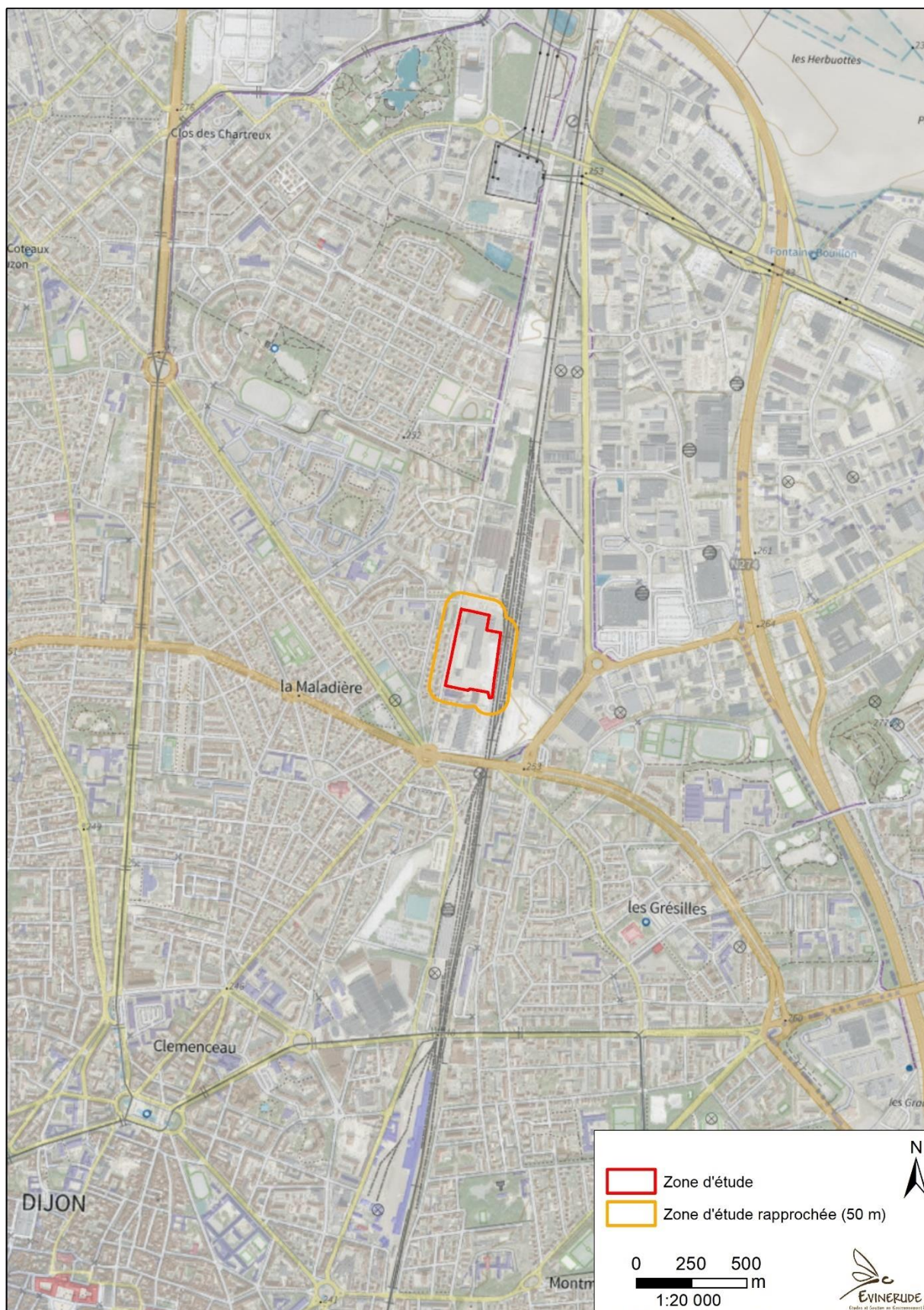


Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN.

1.2 Aires d'étude

Trois échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des sensibilités écologiques :

- **Aire d'étude bibliographique** : il s'agit d'une zone élargie intégrant les périmètres du patrimoine naturel ainsi que les continuités écologiques. Ce secteur a fait essentiellement l'objet d'un recueil bibliographique. Cette aire est constituée d'un rayon de 5 km autour du site (15 km pour les zones Natura 2000).
- **Zone d'étude rapprochée** : Elle est formée par une zone tampon de 50 m autour de la zone d'étude et intègre également les habitats connexes présentant une continuité avec le site d'implantation ou représentant un enjeu pour le projet.
- **Zones d'étude (3,1 ha)** : l'étude écologique du site dans le périmètre de la zone d'étude permet de mettre en cohérence la fonctionnalité des espèces et des habitats avec le projet. Elle permet de mieux analyser les effets directs du projet ainsi que les effets indirects en raison des relations fonctionnelles entre les divers compartiments du milieu (continuités écologiques et trames vertes et bleues notamment). Le site étudié prend place au sein d'une zone industrielle.



Figure 2 : Zone d'étude sur photographie aérienne.

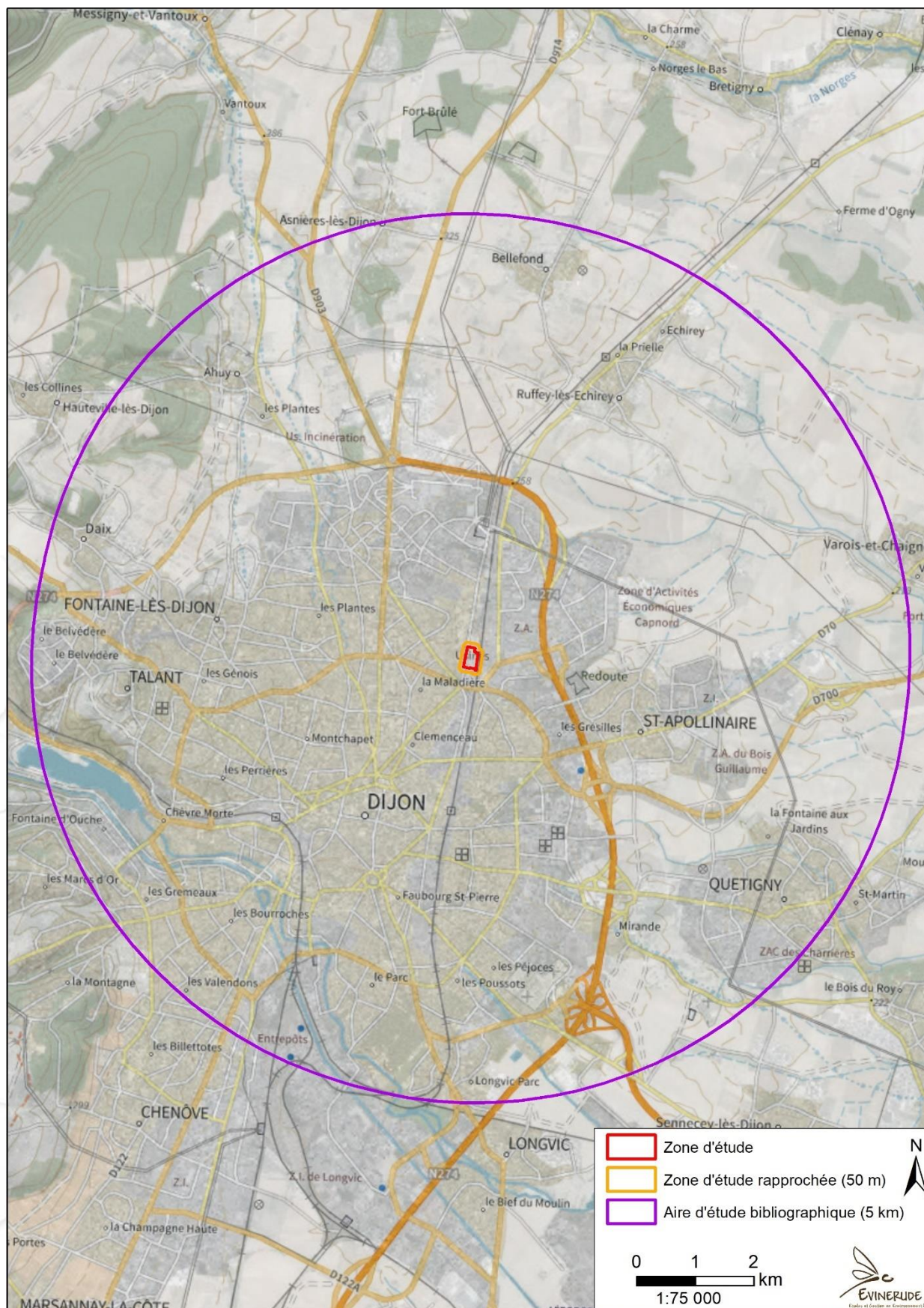


Figure 3 : Aire d'étude bibliographique sur fond IGN.

1.3 Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté. Celui-ci pourra être complété au cours de l'étude.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.

Structure	Type contact	Informations recueillies
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Site internet	Consultation des données disponibles sur les différents périmètres d'inventaires et de protections des périmètres d'étude : Sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.
DREAL Bourgogne Franche-Comté	Site internet	Consultation de données sur les zones humides et leur recensement et localisation sur le territoire.
Conservatoire Botanique National Franche Comté (CBNFC)	Site internet	Consultation des espèces végétales à l'échelle communale
Faune France	Site internet	Consultation des espèces animale à l'échelle communale

1.4 Equipe de travail – compétences

Plusieurs membres de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Chef de projet : Corentin Thommerel / Evinerude
- Inventaires flore-habitats, rédaction, cartographie : Corentin Thommerel / Evinerude
- Expertise pédologie, rédaction, cartographie : Corentin Thommerel / Evinerude
- Inventaires faune, rédaction, cartographie : Arthur Moris / Evinerude
- Contrôle qualité Sylvain Allard / Evinerude

1.5 Calendrier – Déroulement de l'étude

Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le pré-diagnostic.

Date	Intervenants	Conditions climatiques	Groupes expertisés
06/03/2024	Corentin Thommerel	12°C, ensoleillé, vent faible	Flore – Habitats naturels ; Pédologie
	Arthur Moris		Faune

1.6 Méthodologie employée

Une journée de prospection a été réalisée par deux experts faune et flore afin de confronter l'analyse bibliographique aux observations de terrain. Le but des observations menées est de :

- Prendre connaissance de l'état actuel du site ;
- Valider la cartographie de l'occupation du sol et de pré-localiser les zones à enjeux potentiels (zones humides, prairies sèches, boisements, arbres à cavités, etc.), selon les éléments patrimoniaux soulevés en analyse bibliographique ;
- Avoir une estimation la plus juste possible des groupes faunistiques et floristiques présents sur le site notamment par l'analyse des inventaires existants mis en relation avec l'observation des habitats naturels présents ;
- Estimer la présence ou non de zones humides par quelques points de sondages pédologiques.

Pour cela, l'ensemble des habitats présents a été parcouru à pieds par les experts.

Zones humides

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des deux critères de sols et de végétation. Il rend caduque l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017 : « [...] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » Les critères ne sont donc pas cumulatifs mais bien alternatifs. Trois critères principaux sont ainsi utilisés pour identifier une zone humide :

- Les habitats naturels,
- La végétation hygrophile,
- La pédologie avec la présence de sols hydromorphes.

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides : la préservation des zones humides devient une obligation légale.

Le tableau suivant synthétise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du code de l'environnement. Ainsi un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- **Le sol** correspond à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008, et annexe IV de la circulaire du 18 janvier 2010. Ce critère se traduit par la présence d'histosols (sols tourbeux), de réductisols marqués par des traits réductiques à moins de 50 cm de la surface (gley), d'autres sols marqués par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (sols hydromorphes ou pseudo-gley).
- **La végétation**, si elle existe, est caractérisée par la présence d'espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'Annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 (Liste complétée par le Conservatoire Botanique National Alpin, Annexe 2) ou bien par la présence de communautés d'espèces végétales dénommées « habitats »,

caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les conclusions sont établies selon les indications de l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 et illustrées par la figure suivante. Les sols des zones humides correspondent :

- À tous les histosols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- À tous les réductisols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

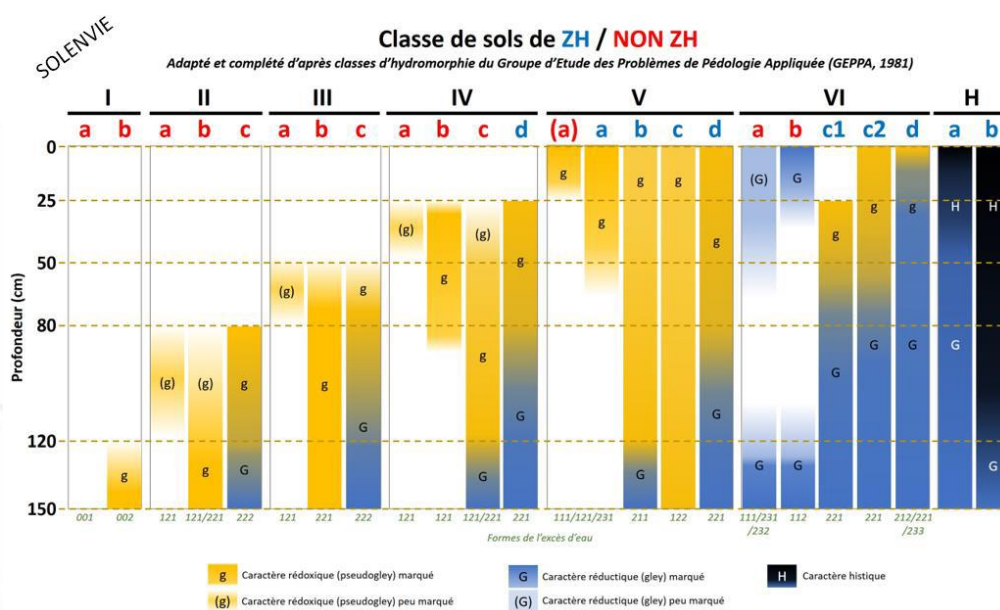


Figure 4 : Classification des sols (Source : GEPPA 1981, modifié)

1.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées

1.7.1 Habitats naturels

Pour l'évaluation de l'intérêt écologique des unités de végétation, l'enjeu de conservation des habitats naturels est basé sur l'analyse :

- De la **Directive Habitats Faune Flore** n°92/43/CEE (**DH**) qui concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 ». Les habitats inscrits dans cette directive répondent au moins à l'un des critères suivants :
 - Ils sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
 - Ils ont une aire de répartition réduite, par suite de leur régression ou de causes intrinsèques ;
 - Ils constituent des exemples remarquables ou représentatifs des différentes régions biogéographiques en Europe.
- L'annexe I (**AI**) liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- Du **degré d'artificialisation de l'habitat** avec quatre catégories pouvant être définies : naturel ou quasi naturel, semi-naturel (prairie de fauche, pâture, verger), anthropisé (peupleraie, bord de route) et artificialisé (route, bâtiment) ;
- La **richesse en espèces à enjeu de conservation** (cf. partie relative à la flore) ;
- L'**existence de menaces ou de dynamiques pouvant conduire à une régression de l'aire de répartition de l'habitat ou à une augmentation de sa fragilité** (éléments renseignés en fonction des données bibliographiques disponibles).

A l'aide de l'ensemble de ces paramètres nous avons considéré que plus un habitat est rare, en régression ou fragilisé par un ensemble de menaces d'importance locale ou régionale, plus l'enjeu local de conservation est important.

Remarque : le cas échéant, l'évaluation peut être également nuancée par l'importance des stations d'espèces patrimoniales : de quelques pieds à une population importante.

1.7.2 Flore

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- L'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la **liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (PN)** ;
- L'arrêté du 27 mars 1992 relatif à la **liste des espèces végétales protégées en région Bourgogne complétant la liste nationale (PR)** ;
- L'**annexe II (AII)** de la **Directive Habitats** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;

- L'**annexe IV (AIV)** de la **Directive Habitats** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- L'**annexe V (AV)** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF en Bourgogne** :

Trois catégories sont définies :

- Les espèces déterminantes (D) dont la présence justifie à elle seule la création d'une ZNIEFF,
 - Les espèces déterminantes soumises à critères (DC), qui justifient la création d'une ZNIEFF si elles répondent à certains critères (d'effectif ou de densité par exemple),
 - Les espèces complémentaires (c) comprenant d'autres espèces remarquables mais dont l'intérêt patrimonial est moindre pour la Région. Elles contribuent à la richesse du milieu mais leur seule présence ne justifie pas la création d'une ZNIEFF.
- La **liste rouge de la flore vasculaire de Bourgogne** (Conservatoire botanique national du Bassin parisien ;
 - La **Liste rouge des espèces menacées en France** : Flore vasculaire de France métropolitaine (MNHN, Nov. 2012).

A partir de ces différentes listes à statut réglementaire et qualitatif, nous avons considéré :

- Qu'une station d'espèce(s) protégée(s) doit être sauvegardée comme l'impose la loi ;
- Qu'une station d'espèce(s) rare(s) à très rare(s) ou inscrite(s) dans les Listes Rouges mérite que tout soit fait pour qu'elle soit sauvegardée (même si la loi ne l'impose pas comme pour une espèce protégée) ;
- Qu'une espèce peu commune ou déterminante de ZNIEFF ne justifie pas de mesure de protection stricte mais est indicatrice de potentialités écologiques qui peuvent faire l'objet de compensations lors d'un projet d'aménagement ;
- Que les espèces communes à très communes ou non spontanées sur le territoire considéré ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière.

1.7.3 Faune

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- Les **arrêtés fixant les listes des espèces protégées sur l'ensemble du territoire** et les modalités de leur protection (**PN**) :
 - L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- La **Directive Oiseaux** n°2009/147/CE (**DO**), qui a pour but la protection des espèces d'oiseaux sauvages ainsi que de leurs habitats, de leurs nids et de leurs œufs.
 - L'annexe I (**AI**) liste les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).
 - L'annexe II (**AII**) liste les espèces dont la chasse est autorisée.
 - L'annexe III (**AIII**) liste les espèces dont le commerce est autorisé.
- La **Directive Habitats/Faune/Flore** n°92/43/CEE (**DH**) :
 - L'annexe II (**AII**) regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
 - L'annexe III (**AIII**) donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
 - L'annexe IV (**AIV**) liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.
 - L'annexe V (**AV**) concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF** de Bourgogne.
- Les **listes rouges nationales (LRN) et régionales (LRR)** en vigueur :
 - • La liste rouge des espèces menacées en France de 2016.
 - • La liste rouge des oiseaux de Bourgogne de 2015.
 - • La liste rouge des mammifères de Bourgogne de 2014.
 - • La liste rouge des rhopalocères et zygènes de Bourgogne de 2015.
 - • La liste rouge des odonates de Bourgogne de 2015.
 - • La liste rouge de chauves-souris de Bourgogne de 2015.
 - • La liste rouge des amphibiens de Bourgogne de 2014.
 - • La liste rouge des reptiles Bourgogne de 2014.

Signification des sigles utilisés dans les listes rouges nationales, régionales et départementales :

LC : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **RE** : éteint ; **NA** : Non applicable.

1.8 Evaluation des enjeux

En fonction de plusieurs critères basés sur l'ensemble des éléments énumérés dans les paragraphes précédents, des enjeux locaux de conservation des espèces sont évalués. Une matrice d'évaluation des enjeux, regroupant l'ensemble de ces critères est présentée ci-dessous. Elle permet de justifier l'ensemble des enjeux des espèces présentés dans ce rapport. Toutefois, l'enjeu des espèces peut être nuancé par l'avis des experts naturalistes. Dans ce dernier cas, une justification est apportée permettant de comprendre de potentielles modifications induites par l'expert.

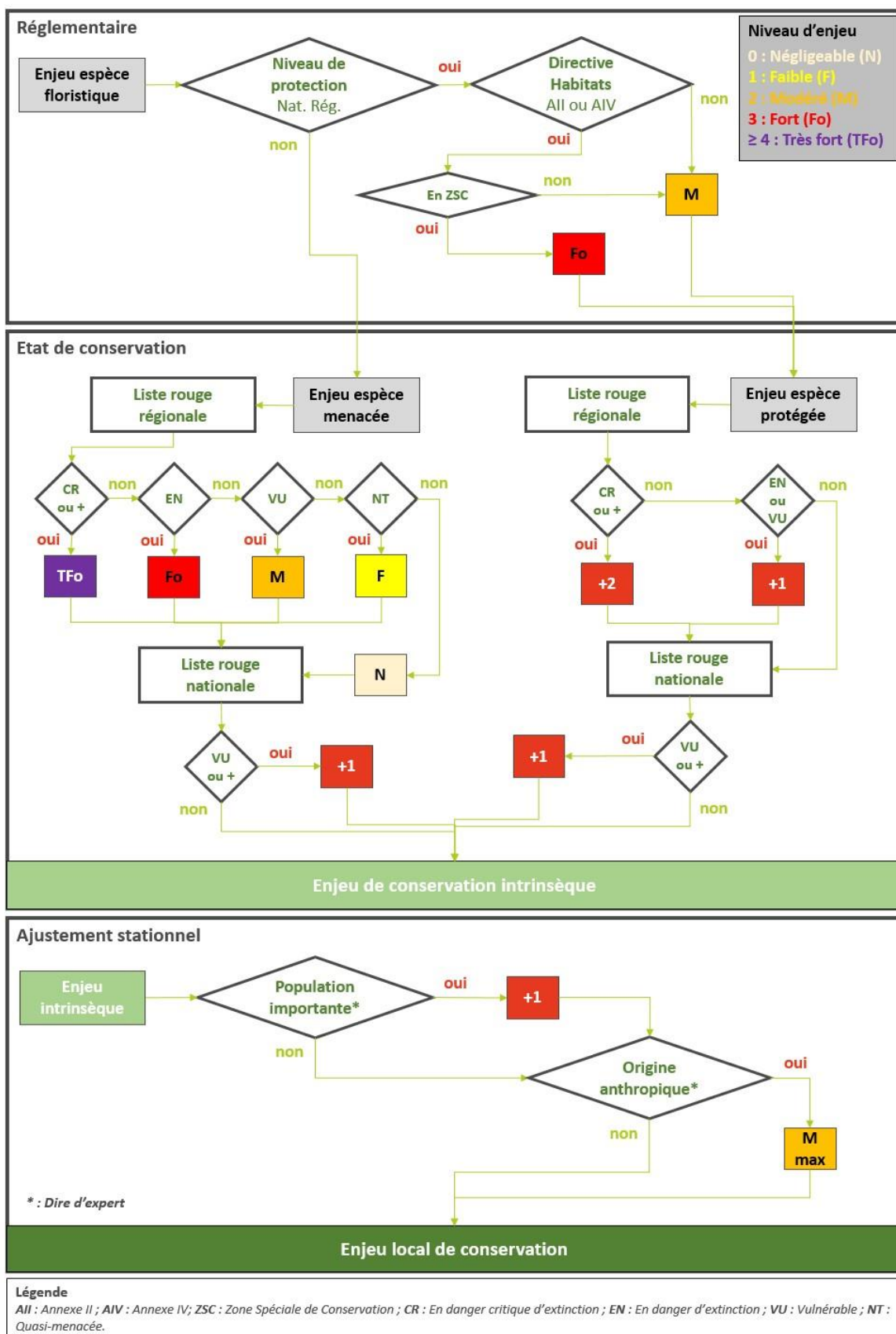


Figure 5 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la flore

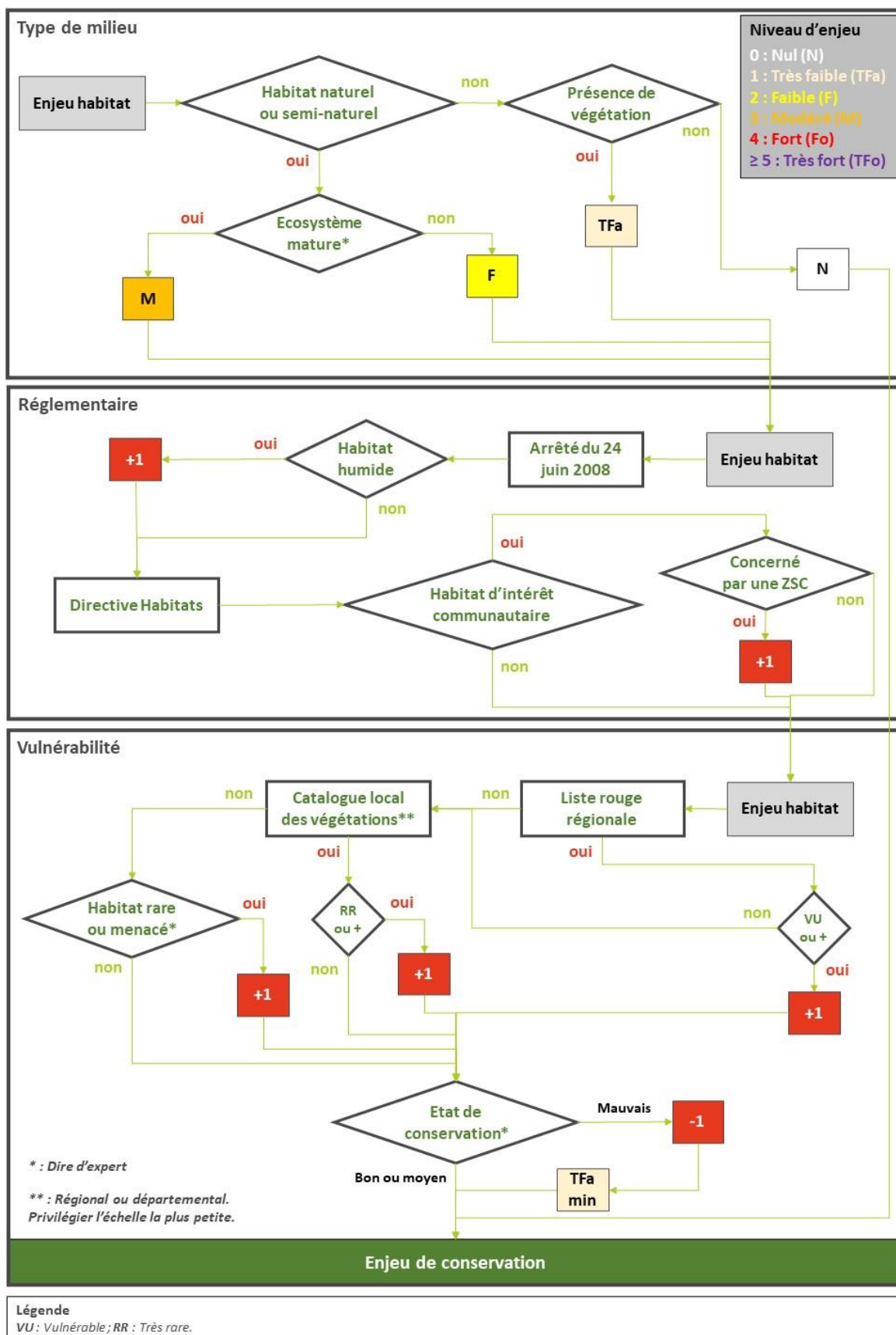


Figure 6 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour les habitats

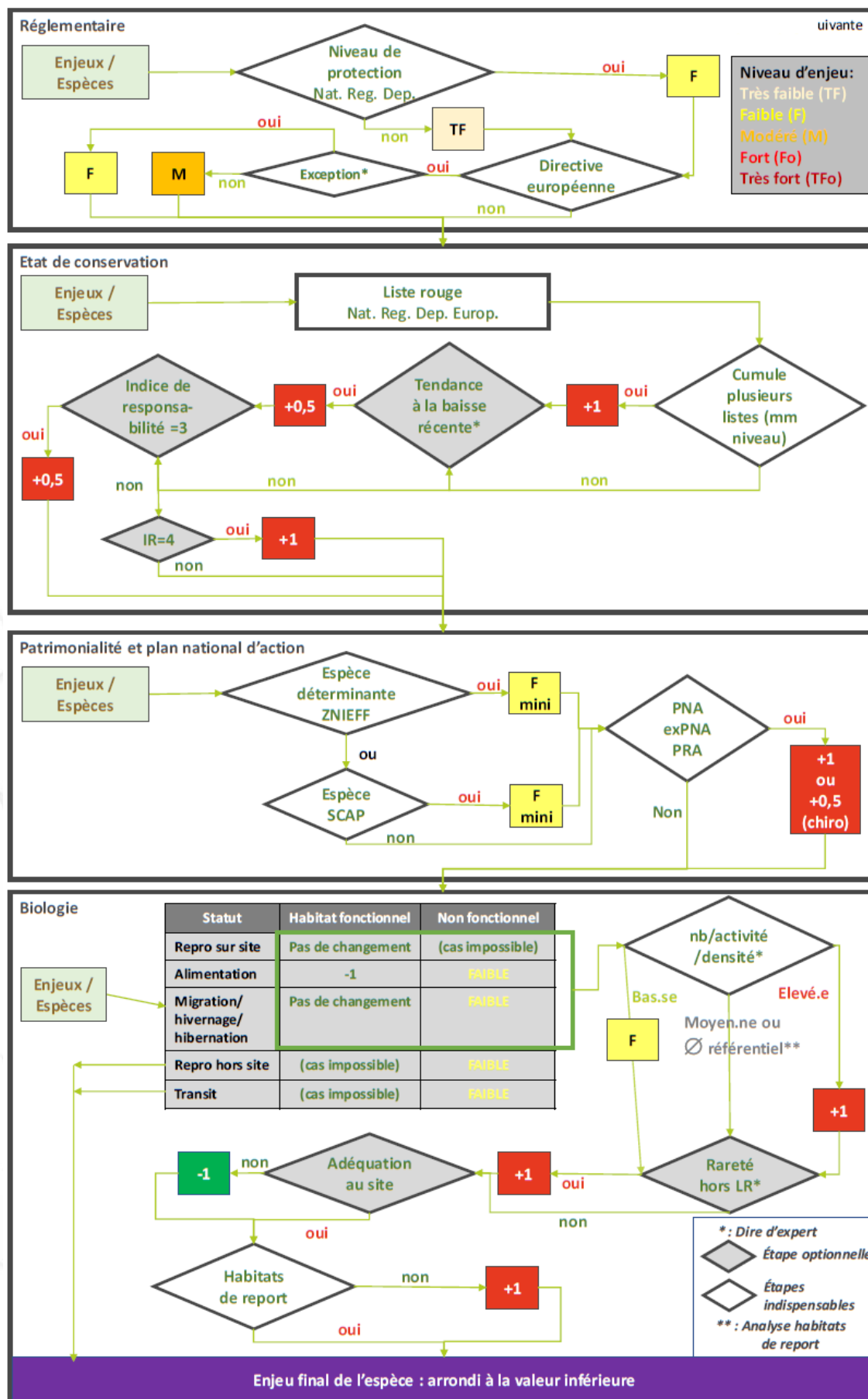


Figure 7 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la faune

2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

2.1.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2**, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Trois ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont présentes au sein de l'aire d'étude bibliographique. Elles sont décrites dans le tableau suivant.

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZNIEFF de type I 260030391	Lac et carrière du lac Kir - 4,1 km à l'Ouest	Fiche descriptive de la ZNIEFF Habitats déterminants (code Corine Biotopes) potentiels : Aucun Espèces déterminantes potentielles sur site : Reptiles : aucun Plantes : aucune	Cette ZNIEFF est séparée du site d'étude par l'agglomération dijonnaise. Il s'agit d'une carrière et d'un lac qui abritent plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux. Cependant, la zone d'étude n'est pas favorable à ce genre d'espèces et aucune connexion n'existe entre ces sites. Le lien écologique est jugé très faible .
ZNIEFF de type I 260015066	Parc de la fontaine aux fées - 4 km à l'Ouest	Fiche descriptive de la ZNIEFF Habitats déterminants potentiels sur site (code Corine Biotopes) : Aucun Espèces déterminantes potentielles sur site : Lépidoptères : aucun Oiseaux : aucun Reptiles : aucun Plantes : aucune	Cette ZNIEFF est constituée essentiellement de pelouses sèches. Comme la précédente, cette ZNIEFF ne possède aucune connexion écologique avec la zone d'étude. Le lien écologique est jugé très faible .
ZNIEFF de Type I 260015453	Pelouses et friches du plateau	Fiche descriptive de la ZNIEFF	Cette ZNIEFF est également constituée de pelouses sèches et des cortèges faunistiques

	d'Hauteville et Ahuy - 4,4 km au Nord-Ouest	<u>Habitats déterminants potentiels sur site (code Corine Biotopes) :</u> Aucun <u>Espèces déterminantes potentielles sur site :</u> Lépidoptères : aucun Reptiles : aucun Plantes : aucun	associés. Le lien écologique est jugé très faible .
ZNIEFF de type 2 260014993	La montagne dijonnaise de la vallée de l'Ignon à la vallée de l'Ouche – 3,5 km à l'Ouest	<u>Fiche descriptive de la ZNIEFF</u> <u>Habitats déterminants potentiels sur site (code Corine Biotopes) :</u> Aucun <u>Espèces déterminantes potentielles sur site :</u> Amphibiens : aucun Coléoptères : aucun Lépidoptères : aucun Mammifères : Murin de Natterer Oiseaux : aucun Poissons : aucun Reptiles : aucun Plantes : aucune	Cette ZNIEFF est constituée de milieux boisés et de pelouses sèches. Une seule espèce est susceptible de fréquenter les bâtiments du site. Cependant, la distance et les obstacles représentés par le tissu urbain limitent les déplacements potentiels. Le lien écologique est jugé très faible .

Les ZNIEFF identifiées sont essentiellement représentées par des pelouses sèches ou des milieux boisés. Les espèces ont peu de chance de se retrouver sur le site d'étude. Une seule espèce de chiroptère anthropophile est susceptible de fréquenter les bâtiments du site d'étude. Ces ZNIEFF ne possèdent aucun lien écologique avec le site d'étude en raison de la distance et de l'obstacle que représente l'agglomération dijonnaise.

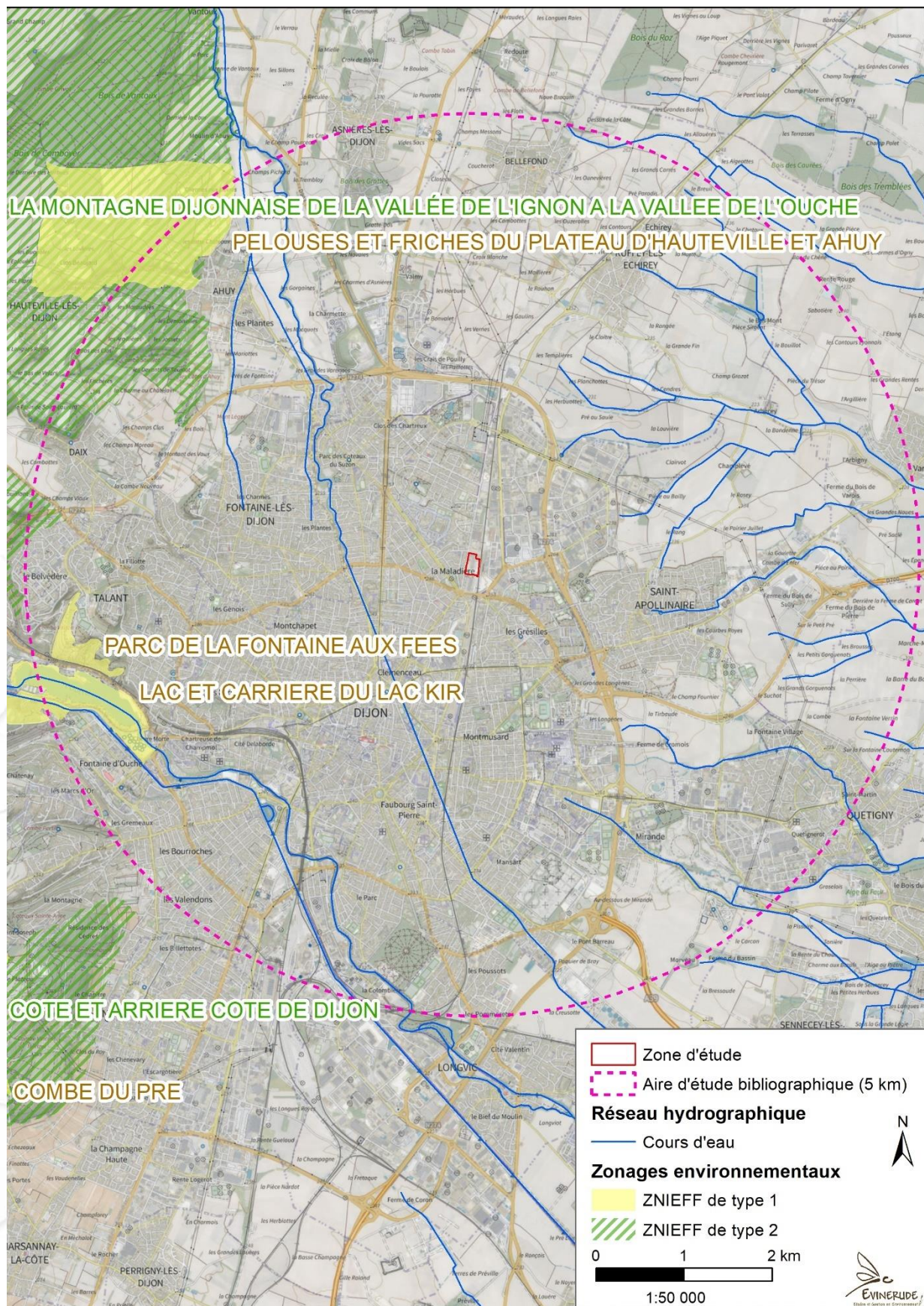


Figure 8 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site d'étude

2.1.2 Sites Natura 2000

Les sites NATURA 2000 sont un réseau d'espaces naturels situés sur le territoire de l'Union Européenne. Chaque Etat membre propose des zones où se trouvent des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. L'objectif est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- Les **ZPS** sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne du 25/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (appelée couramment « Directive Oiseaux »).
- Les **ZSC** sont définies par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels (appelée couramment « Directive Habitats »). Une ZSC est d'abord « pSIC » ("proposé Site d'Importance Communautaire ») puis " SIC " après désignation par la commission européenne et enfin "ZSC" pour " Zone Spéciale de Conservation" après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.

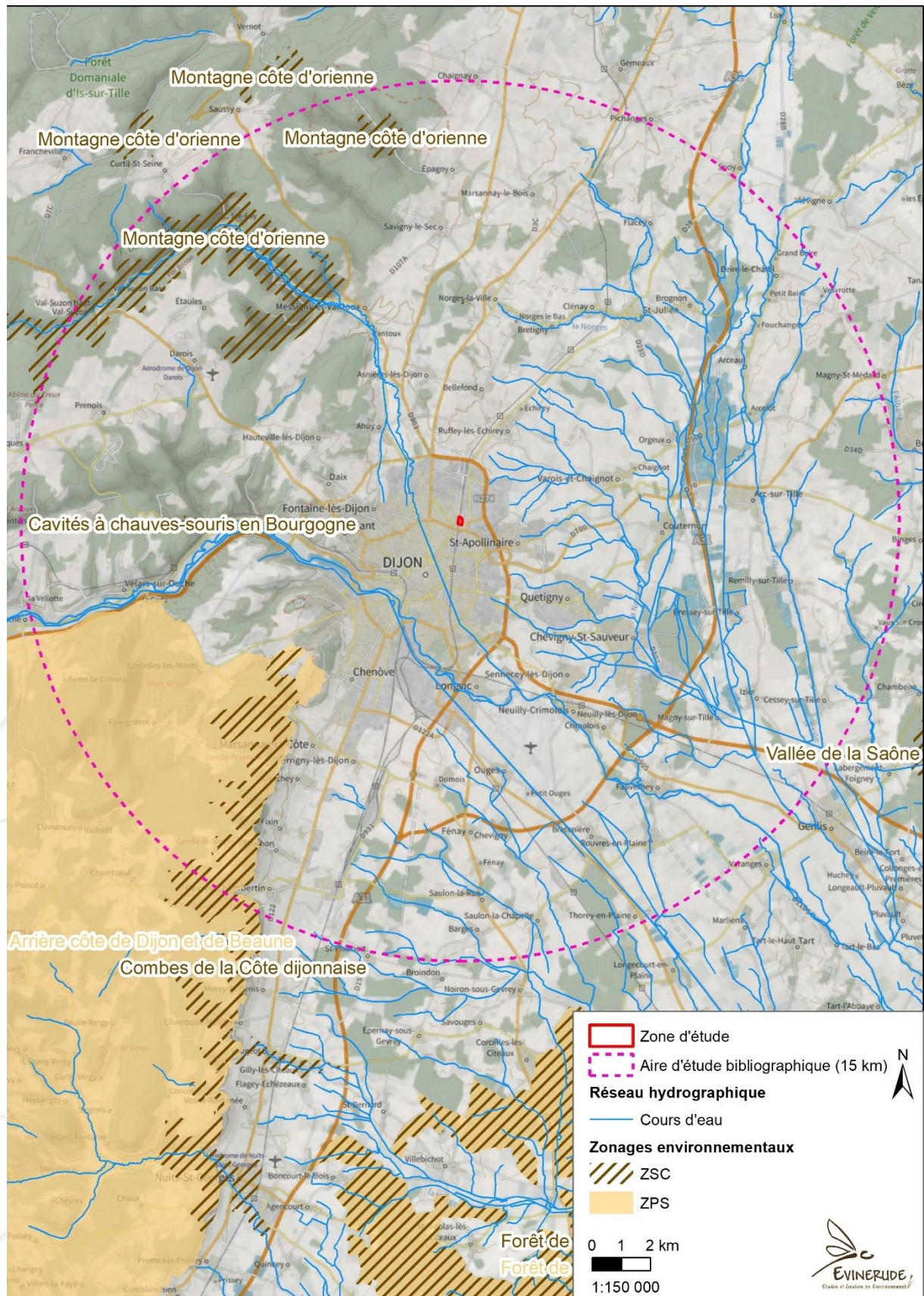
Trois ZSC et une ZPS sont présentes au sein de l'aire d'étude bibliographique.

Tableau 3 : Sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude bibliographique.

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZSC FR2600975	Cavités à chauves- souris en Bourgogne - 8,7 km à l'Ouest	Fiche descriptive de la ZSC Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels sur site : <i>aucun</i> Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (les espèces potentielles sur la zone d'étude sont soulignées) : Crustacés : Ecrevisse à pieds blancs Invertébrés : Cordulie à corps fin, Damier de la Succise, Lucane cerf-volant Mammifères : Grand murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein Possons : Chabot Plantes : Aucune	Cette ZSC est principalement représentée par des cavités abritant des colonies de chiroptères. Cependant, aucune des espèces citées n'est susceptible de se retrouver sur le site d'étude. Le lien écologique est jugé très faible .
ZSC FR2600956	Combes de la côte dijonnaise- 6,8 km au Sud-Ouest	Fiche descriptive de la ZSC Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels sur site : <i>Aucun</i> Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (les espèces potentielles sur la zone d'étude sont soulignées) : Mammifères : Grand murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale,	Cette ZSC est représentée par des failles abritant plusieurs espèces de chiroptères. Des pelouses sèches composent également ce site et abritent plusieurs espèces de lépidoptères. Cependant, compte tenu de la distance, des habitats sur site et de la matrice urbaine, le lien

		Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein Invertébrés : Damier du Frene, Ecaïlle chinée, Cuivré des marais, Damier de la Succise Bryophytes : <i>Dicranum viride</i>	écologique est jugé très faible .
ZSC FR2600957	Montagne côte d'Orient - 8,1 km au Nord-Ouest	Fiche descriptive de la ZSC Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels sur site : <i>Aucun</i> Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (les espèces potentielles sur la zone d'étude sont soulignées) : Amphibiens : Aucun Crustacés : Ecrevisse à pieds blancs Invertébrés : Damier du Frene, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Lucane cerf-volant Mammifères : Grand murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein Poissons : Chabot Plantes : Sabot de Venus	Cette ZSC est principalement représentée par des pelouses sèches, des milieux boisés et des fourrés arbustifs permettant la transition. Aucune des espèces décrites n'est potentielle sur le site d'étude. Le lien écologique est jugé très faible.
ZPS FR2612001	Arrière côte de Dijon et de Beaune - 6,8 km au Sud-Ouest	Fiche descriptive de la ZPS Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (les espèces potentielles sur la zone d'étude sont soulignées) : Oiseaux : Grand-duc d'Europe, Chouette de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pic cendré, Pic noir, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Cigogne noire, Cigogne blanche, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle botté, Faucon pèlerin, Grue cendrée, Oedicnème criard	Cette ZPS englobe un ensemble de milieux boisés et ouverts essentiellement agricoles. La distance, la matrice urbaine et les habitats disponibles sur la zone d'étude rendent le site d'étude peu attractif pour ces espèces. Le lien écologique est jugé très faible.

Les ZSC et ZPS recensées dans l'aire d'étude bibliographique sont essentiellement représentées par des milieux boisés et thermophiles ainsi que des cavités. Aucune des espèces citées n'est susceptible de fréquenter le site d'étude. Les connexions écologiques sont fortement limitées voire inexistantes. Ces liens sont jugés **très faibles**.



2.1.3 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement, et se classe en catégorie IV de l'UICN en tant qu'aire de gestion. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du Préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

Deux Arrêtés de Protection de Biotope sont présents au sein de l'aire d'étude biologique du site d'étude. Il s'agit du site n° **FR3800333 « Parc de la fontaine aux fées »** (à 3,9 km à l'Ouest du site) et du site n° **FR3800964 « Corniches calcaires du département de la côte d'or »** (à 4,9 km à l'Ouest du site).

Ces APPB sont séparés du site d'étude par l'agglomération dijonnaise. Aucun lien écologique évident ne semble exister.

Nous évaluons donc la connexion entre ces APPB et le site d'étude comme étant **très faible**.

Tableau 5 : Synthèse des APPB présents au sein de l'aire d'étude bibliographique

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
APPB FR3800333	Parc de la fontaine aux fées - 3,9 km à l'Ouest	Description : https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR3800333/tab/especes Espèces issues des textes officiels et ayant motivé la création de l'espace (les espèces potentielles sur la zone d'étude sont soulignées) : Amphibiens : Alyte accoucheur Oiseaux : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Coucou commun, Fauvette babillarde, Mésange bleue, Pic épeiche, Bruant jaune Reptiles : Orvet fragile, Coronelle lisse	Aucune des espèces citées n'est potentielle sur site. De plus, aucune connexion ne semble exister entre la zone d'étude et cet APPB. Le lien écologique est jugé très faible .
APPB FR3800964	Corniches calcaires du département de la côte d'or - 4,9 km à l'Ouest	Description : https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR3800964/tab/especes Espèces issues des textes officiels et ayant motivé la création de l'espace (les espèces potentielles sur la zone d'étude sont soulignées) : Amphibiens : Alyte accoucheur: Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin	Seules deux espèces ont motivées la création de cet APPB. Il s'agit de deux espèces de rapaces jugées non potentielles sur le site d'étude. Le lien écologique est jugé très faible .

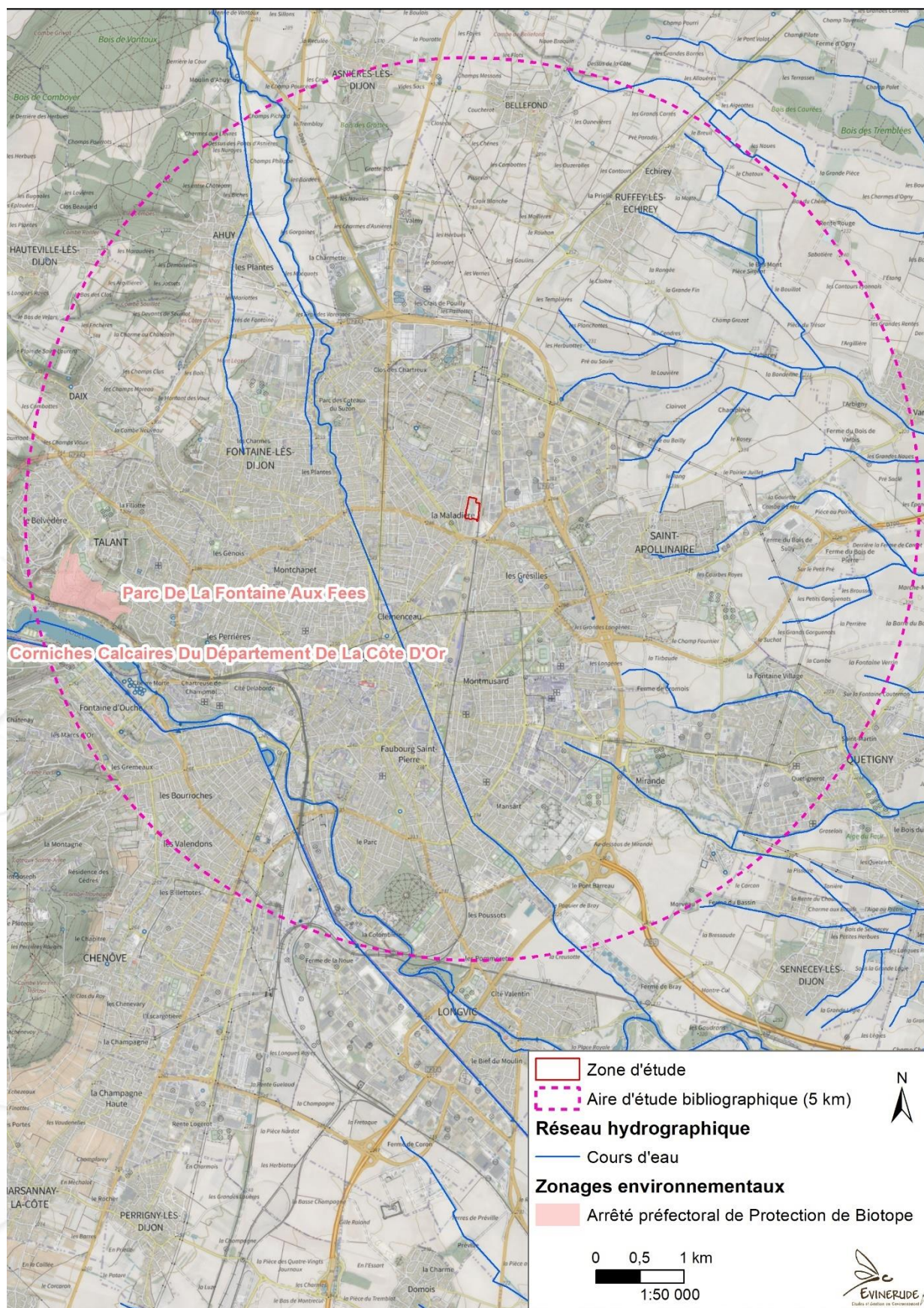


Figure 10: Carte des APPB au sein de l'aire d'étude bibliographique

2.1.4 Zones humides

Les zones humides remplissent des fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. Selon l'article L211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont définies comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l'année ». Selon leur état de conservation, les zones humides assurent tout ou au moins une partie des trois grandes fonctionnalités suivantes :

- **Régulation des régimes hydrologiques** : les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluies et le transfert immédiat des eaux superficielles vers l'aval du bassin versant. Telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse. Elles permettent, pour une part variable suivant les sites, la réduction de l'intensité des crues, et soutiennent les débits des cours d'eau, sources et nappes en période d'étiage.
- **Autoépuration et protection de la qualité des eaux** : les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur des eaux souterraines ou superficielles.
- **Réservoir biologique** : espaces de transition entre la terre et l'eau les zones humides présentent une potentialité biologique souvent plus élevée que les autres milieux. Lorsqu'elles sont peu anthropisées, de nombreuses espèces végétales et animales y vivent de façon permanente ou transitoire. Elles assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction mais aussi de refuge. C'est pourquoi leur sauvegarde est une obligation légale qui relève de l'intérêt général.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée préconise la préservation de ces périmètres et le retour du bon état écologique des masses d'eau.

Des données de prélocalisation de zones humides ont été trouvées sur le site sig.reseau-zones-humides.org. Elles sont présentées sur la cartographie ci-dessous.

Bien que le réseau hydrographique ne soit pas développé autour et au sein de la zone d'étude. La cartographie ci-dessous montre tout de même une probabilité assez forte d'identifier des zones humides au sein du périmètre d'étude malgré le fort degré d'urbanisation du site.



Figure 9 : Localisation des zones humides identifiées (Source : réseau-zones-humides)

2.1.5 Autres périmètres

Aucun périmètre de type réserves naturelles ou parcs nationaux, CEN n'est connu au sein de l'aire d'étude bibliographique.

2.1.6 Synthèse des zonages environnementaux

Tableau 4 : Synthèse des zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude bibliographique

Intitulé	Numéro	Distance au projet	Lien écologique
ZNIEFF de type 1			
Lac et carrière du lac Kir	260030391	4,1 km à l'Ouest	Très faible
Parc de la fontaine aux fées	260015066	4 km à l'Ouest	Très faible
Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy	260015453	4,4 km au Nord-Ouest	Très faible
ZNIEFF de type 2			
La montagne dijonnaise de la vallée de l'IGNON à la vallée de l'Ouche	260014993	3,5 km à l'Ouest	Très faible
ZSC			
Cavités à chauves-souris en Bourgogne	FR2600975	8,7 km à l'Ouest	Très faible
Combes de la côte dijonnaise	FR2600956	6,8 km au Sud-Ouest	Très faible
Montagne côte d'Orient	FR2600957	8,1 km au Nord-Ouest	Très faible
ZPS			
Arrière côte de Dijon et de Beaune	FR2612001	6,8 km au Sud-Est	Très faible
APPB			
Parc de la fontaine aux fées	FR3800333	3,9 km à l'Ouest	Très faible
Corniches calcaires du département de la côte d'or	FR3800964	4,9 km à l'Ouest	Très faible
Zones humides potentielles			
Zone d'étude	Probabilité forte		Modéré

La zone d'étude est **située en dehors de tout réservoir de biodiversité**.

De nombreuses ZNIEFF, ZSC et ZPS ainsi que deux APPB sont interceptés par l'aire d'étude bibliographique. Ces zonages sont principalement représentés par des milieux boisés et thermophiles ou des milieux humides.

La plupart d'entre eux sont éloignés de la zone d'étude et séparés par un tissu urbain du site d'étude. La zone d'étude ne présente pas d'éléments attractifs pour les espèces mentionnées. Des zones humides sont probables sur site d'après la prélocalisation départementale bien que le site soit fortement urbanisé.

Le contexte péri-urbain limite grandement les connexions vers le site d'étude. Les liens écologiques sont jugés très faibles.

2.2 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue

2.2.1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020. L'objectif de ce document est d'esquisser ce que sera la région visée en 2050 afin de porter dès aujourd'hui des actions qui s'inscrivent dans cette vision d'avenir.

Le SRADDET s'organise autour des axes et orientations suivants :

- Accompagner les transitions :
 - Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés
 - Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources
 - Conforter le capital de santé environnementale
- Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région
 - Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires
 - Faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités
- Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur
 - Dynamiser les réseaux, les réciprocités et le rayonnement régional
 - Optimiser les connexions nationales et internationales

Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), **schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**.

Toutefois, ce document à l'échelle régionale de la Bourgogne-Franche-Comté a été annulé de par le caractère incomplet de ce dernier par un jugement le 12 janvier 2023 au tribunal administratif de Dijon. Ce document cadre présente plus particulièrement des lacunes considérables sur l'analyse des continuités écologiques retenues pour constituer les trames vertes et bleues régionales. Cette annulation est différée au 1^{er} janvier 2025 afin de ne pas priver la région d'un document de référence.

Aussi, l'analyse des trames vertes et bleues à l'échelle régionale de cette présente étude est ainsi basée sur le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE).

La zone d'étude n'est pas concernée par des corridors écologiques. En effet, elle s'inscrit dans l'agglomération de Dijon qualifiée d'agglomération principale par le SRCE.

Ainsi, les enjeux en termes de trame verte et bleue sont jugés très faible puisque la zone d'étude est inscrite au sein d'une agglomération principale.

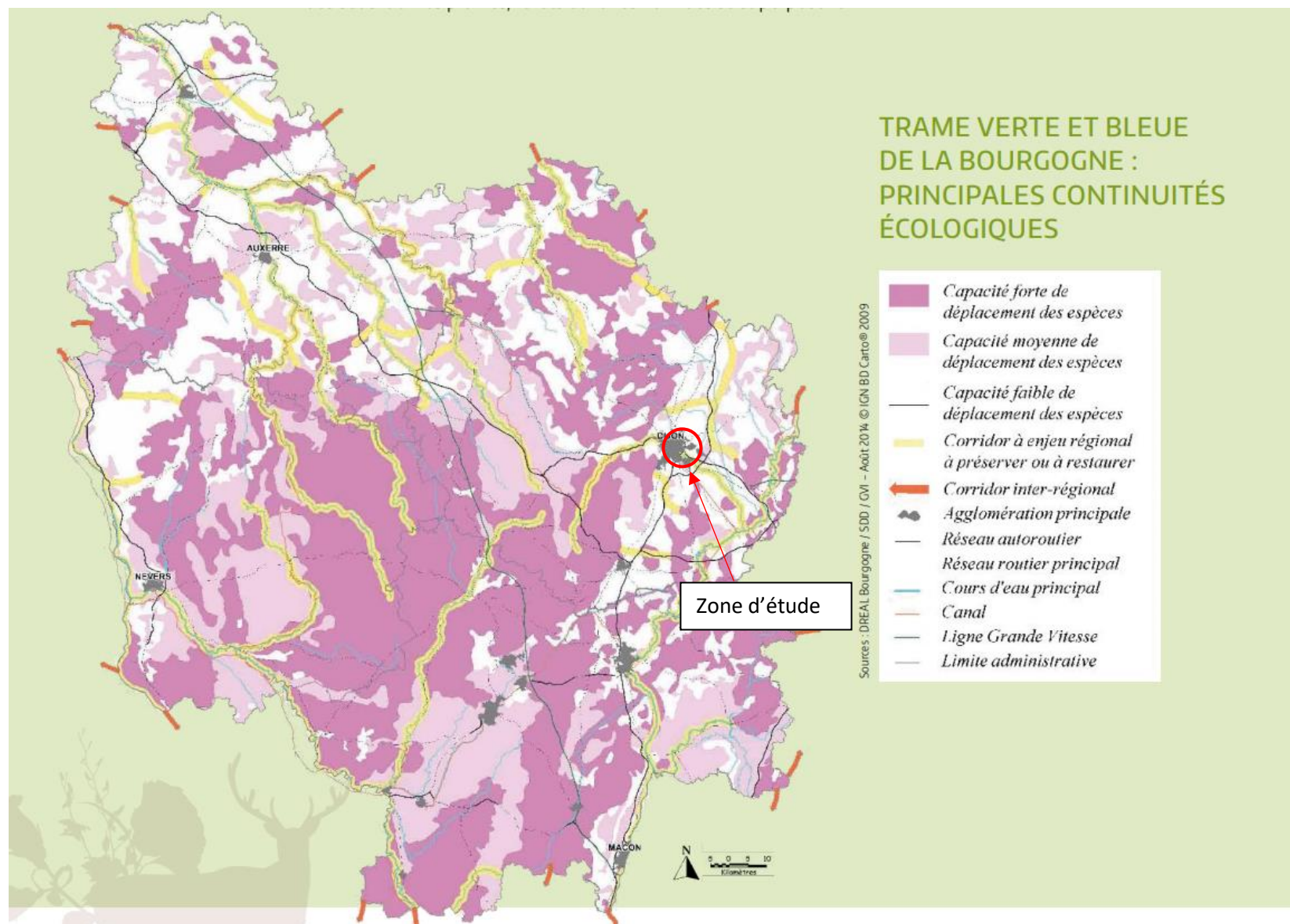


Figure 11 : Cartographie de la trame verte et bleue issue du SRCE Bourgogne

2.2.2 Le Schéma de Cohérence Territorial

La commune de Dijon appartient à la communauté de communes Dijon métropole.

Le SCoT du Dijonnais a été approuvé le 04 décembre 2010 et porte sur 5 thématiques principales :

- Préserver l'environnement et les ressources naturelles pour améliorer le cadre de vie et la santé des habitants ;
- Assurer une gestion économe des ressources ;
- Articuler urbanisation et déplacements ;
- Répondre à l'accueil de nouvelles populations ;
- Structurer le développement économique et commercial ;

Le territoire du SCoT du Dijonnais dispose d'une palette d'entités naturelles au sein desquelles existent des espaces aussi divers qu'essentiels pour la faune et la flore. Milieux secs et montagnards, boisements et milieux humides sont connectés entre eux par des cours d'eau suivant un gradient nord-ouest – sud-est. Dans l'optique de garantir la durabilité de cette richesse, le SCoT du Dijonnais entend préserver les milieux naturels, assurer leur fonctionnalité et améliorer leur qualité. Ainsi, le SCoT du Dijonnais a pour volonté de conforter les échanges écologiques entre les milieux et de mettre en œuvre le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bourgogne, adopté par arrêté préfectoral le 6 mai 2015. La richesse écologique aussi structurante soit-elle, demeure fragile. Les pressions humaines comme l'étalement urbain, l'aménagement des infrastructures, ainsi que le changement climatique n'y sont pas étrangers. C'est pourquoi le SCoT cherche à connecter les différents milieux entre eux pour constituer de véritables continuités écologiques, en cohérence avec les territoires voisins. La durabilité environnementale que se sont fixée les élus dans le cadre du PADD est déterminante pour assurer un bien-être collectif présent et futur. Pour y tendre, le SCoT du Dijonnais estime nécessaire que ses collectivités membres :

- Protègent les réservoirs de biodiversité.
- Assurent la connectivité des réservoirs de biodiversité.
- Maintiennent la trame bleue dans un bon état écologique.
- Préservent la nature ordinaire et développent la nature en ville.

D'après la cartographie issue du Document d'Orientations et d'Objectifs, la zone d'étude n'intercepte pas de corridors écologiques ni de réservoir de biodiversité.

L'enjeu associé au SCOT est jugé **très faible**.

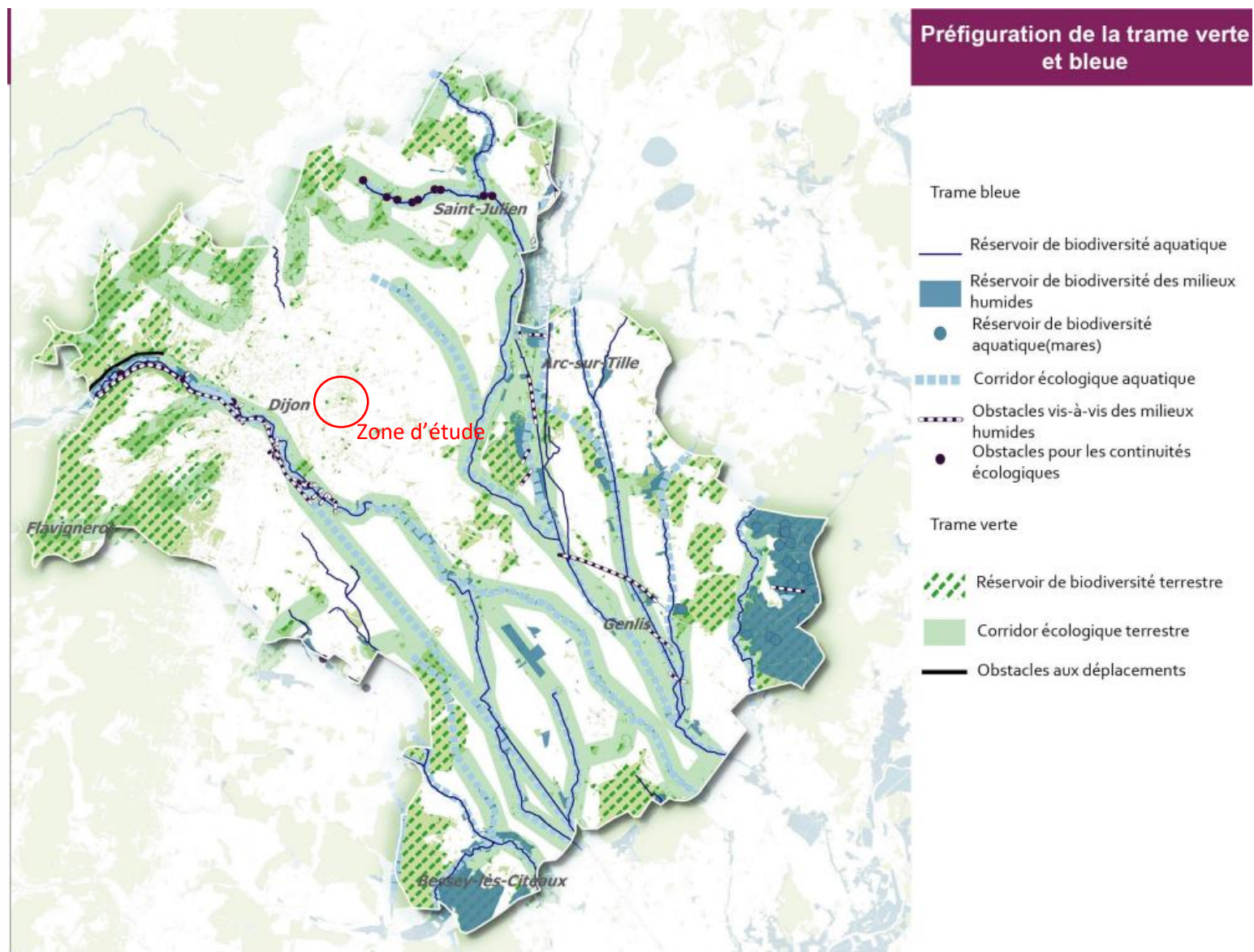


Figure 12 : Carte de synthèse du document d'Orientations et d'Objectifs issue du SCOT

2.3 Diagnostic écologique

2.3.1 Habitats naturels de la zone d'étude

Le présent diagnostic est établi grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et de la campagne de terrain réalisée le 06/03/2024.

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un contexte urbain. La zone d'étude est principalement composée de milieux anthropiques avec quelques rares formations végétales rudérales.



Figure 13 : Habitats anthropiques du site d'étude

2.3.1.1 Description des habitats

8 habitats regroupés en 3 unités ont été identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée.

- **Pelouses, prairies et formations associées** : Friche herbacée mésophile ;
- **Milieux arbustifs** : Friche arbustive ;
- **Milieux boisés** : Alignement d'arbres
- **Milieux anthropiques** : Bâti, Zone urbanisée, Voirie, Habitations et jardins, Voie ferrée.

Tableau 5 : Description des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée

Intitulé (CCB)	Habitat élémentaire EUNIS (European Nature Information System) - Description générale	Typologie Natura 2000	Régl. ZH ¹	Etat de conservation	Surface Longueur Pourcentage de la zone d'étude rapprochée	Description <i>in situ</i>	Enjeux
Pelouses, prairies et formations associées							
Friche herbacée mésophile (87.1)	I1.52 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles Communautés de plantes ségétales, pionnières, introduites ou nitrophiles colonisant les friches, les terres agricoles en déprise, les vignobles, les parterres floraux négligés et les jardins abandonnés de la région paléarctique.	-	Pro- parte	Bon	303 m ² 0,4 %	Cette formation correspond aux anciens espaces verts laissés à l'abandon. Cortège floristique : <u>Strate herbacée</u> : Violette odorante (<i>Viola odorata</i>), Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Pissenlit (<i>Taraxacum officinalis</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) Statut Cet habitat herbacé anthropique ne présente pas d'enjeu particulier.	Très faible
Milieux arbustifs							
Friche arbustive mésophile (87.1)	I1.52 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles Communautés de plantes ségétales, pionnières, introduites ou nitrophiles colonisant les friches, les terres agricoles en déprise, les vignobles, les parterres floraux négligés et les jardins abandonnés de la région paléarctique.	-	Pro- parte	Bon	2 311 m ² 3 %	Cette formation correspond aux bordures de la voie ferrée. Cortège floristique : <u>Strate arbustive</u> : <u>Eglantier</u> (<i>Rosa canina</i>), <u>Ronce commune</u> (<i>Rubus fruticosus</i>), Clématite (<i>Clematis vitalba</i>) Statut Cet habitat arbustif anthropique ne présente pas d'enjeu particulier.	Très faible
Milieux boisés							

Alignement d'arbres (84.1)	G5.1 - Alignements d'arbres Alignements plus ou moins ininterrompus d'arbres formant des bandes à l'intérieur d'une mosaïque d'habitats herbeux ou de cultures ou le long des routes, généralement utilisés comme abri ou ombrage. Les alignements d'arbres diffèrent des haies (FA) en ce qu'ils sont composés d'espèces pouvant atteindre au moins 5 m de hauteur et qu'ils ne sont pas régulièrement taillés sous cette hauteur.	-	-	Bon	1 271 m ² 1,6 %	Ces formations sont présentes uniquement hors zone d'étude au sein de la bande tampon de 50 m. Les espèces qui les composent sont ornementales. Statut Cet habitat boisé anthropique ne présente pas d'enjeu particulier.	Très faible
Milieux anthropiques							
Zone urbanisée (86)	J4.1 - Sites routiers, ferroviaires et autres constructions désaffectées sur des surfaces dures Sites désaffectés ayant appartenu, lorsqu'ils étaient utilisés, aux unités J4.2, J4.3, J4.4, J4.5 ou J4.6. Ces espaces peuvent être colonisés par une végétation herbacée (E5.1) ou par des arbres (G5.6).	-	-	-	38 131 m ² 49,2 %	Il s'agit des anciens parkings et autres surfaces imperméabilisées de la zone d'étude. Statut Cet habitat imperméabilisé d'origine anthropique ne représente aucun intérêt floristique.	Nul
Voie ferrée (86.43)	J4.3 - Réseaux ferroviaires Voies ferrées et leur environnement immédiat hautement perturbé qui peut consister en des accotements ou des bas-côtés.	-	-	-	12 145 m ² 15,7 %	Il s'agit de la voie ferrée qui passe à l'Ouest du site. Statut Cet habitat imperméabilisé d'origine anthropique ne représente aucun intérêt floristique.	Nul

Bâti (86)	J1 - Bâtiments des villes et des villages Constructions des zones bâties où les bâtiments, la voirie et d'autres surfaces imperméables occupent au moins 30% de la surface.	-	-	-	12 217 m² 15,7 %	Il s'agit des bâtiments de la zone industrielle. Statut Cet habitat imperméabilisé d'origine anthropique ne représente aucun intérêt floristique.	Nul
Voirie (86)	J4.2 - Réseaux routiers Infrastructures routières et de stationnement et leur environnement immédiat hautement perturbé, qui peut être des accotements ou des bas-côtés.	-	-	-	3 477 m² 4,5 %	Il s'agit du réseau routier. Statut Cet habitat imperméabilisé d'origine anthropique ne représente aucun intérêt floristique.	Nul
Habitations et Jardins domestiques (86.1 x 85.3)	J1.1 - Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes Constructions situées dans les zones urbaines où les bâtiments, la voirie et autres surfaces imperméables occupent au moins 80% de la surface, avec des bâtiments ininterrompus ou quasi ininterrompus, que ce soit des maisons, des appartements ou des bâtiments occupés pendant une partie de la journée seulement. J2.2 - Petits jardins ornementaux et domestiques Zones cultivées des petits parcs et des jardins ornementaux contigus à des habitations ou dans des espaces verts citadins. Jardins domestiques dans le voisinage immédiat d'une habitation.	-	-	-	7 575 m² 9,8 %	Il s'agit des quartiers résidentiels situées de l'autre côté de la voirie hors zone d'étude. Statut Ces habitats d'origine anthropique ne représentent qu'un très faible intérêt floristique.	Très faible

1 : selon l'arrêté du 1er octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides)

2 : EEE = Espèce exotique envahissante

Cortège floristique : en gras = espèces dominantes ; souligné = espèces indicatrices de l'habitat ; en vert : espèce exotique envahissante

Tableau 6 : Illustrations des habitats naturels et anthropiques du site d'étude



Friche herbacée mésophile



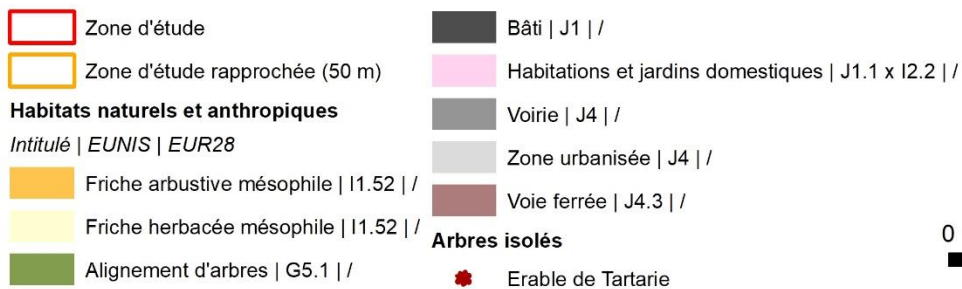
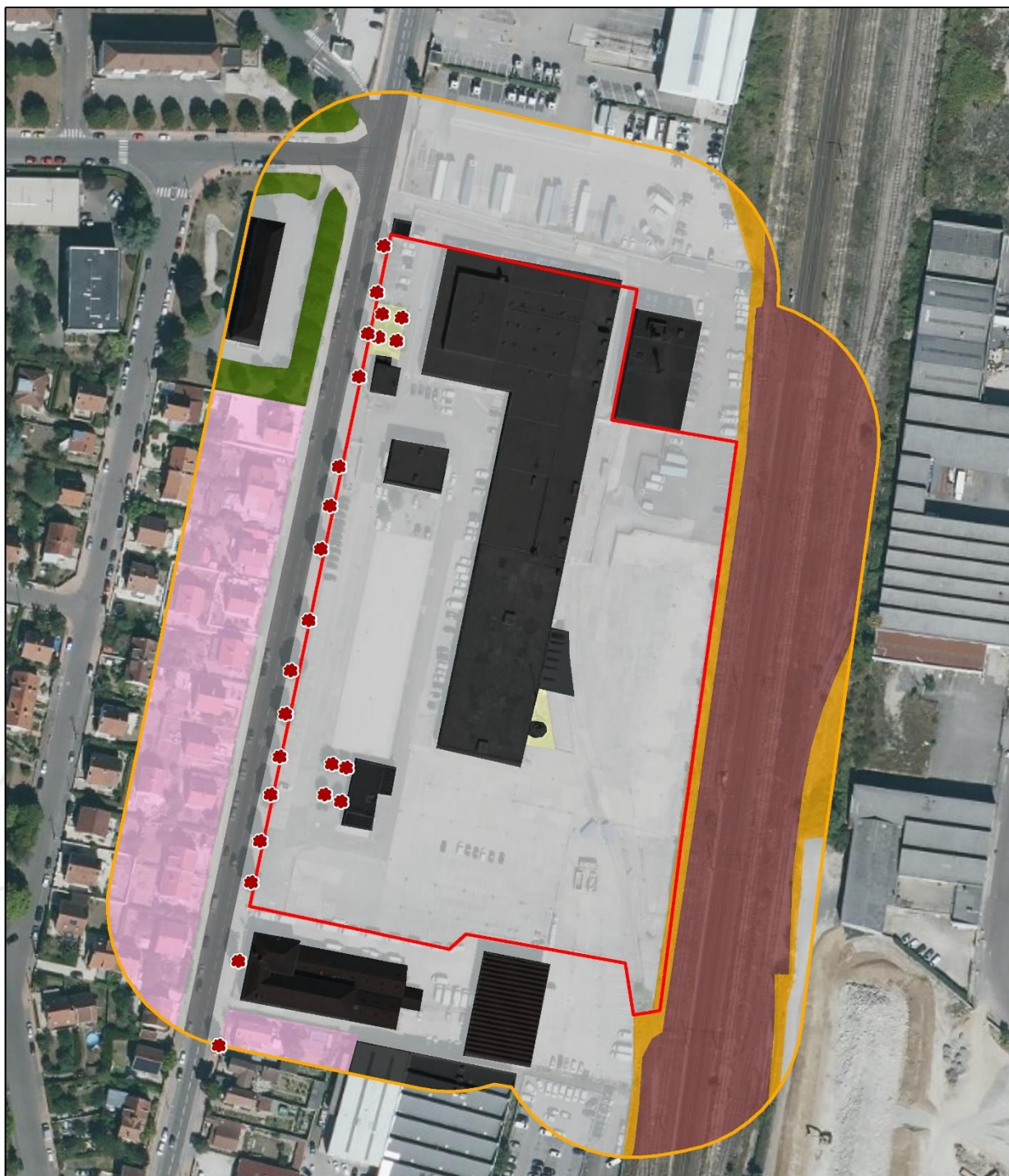
Friche arbustive mésophile



Zone urbanisée



Bâti



0 25 50
m
1:2 500

Figure 14 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques.

2.3.1.2 Synthèse des habitats et enjeux de conservation

Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels observés dans l'aire d'étude rapprochée (Surface totale : 7,7 ha)

Habitats naturels	Code Corine Biotopes	EUNIS	EUR28	Zone humide floristique ¹	Surface/ longueur	ELC
Friche herbacée mésophile	87.1	I1.52	-	p.	303 m ²	Très faible
Friche arbustive mésophile	87.1	I1.52	-	p.	2 311 m ²	Très faible
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	-	/	1 271 m ²	Très faible
Habitations et Jardins domestiques	86.1 x 85.3	J1.1 x I2.2	-	/	7 575 m ²	Très faible
Zone urbanisée	86	J4.1	-	/	38 131 m ²	Nul
Voie ferrée	86.43	J4.3	-	/	12 145 m ²	Nul
Bâti	86	J1	-	/	12 217 m ²	Nul
Voirie	86	J4.2	-	/	3 477 m ²	Nul

1 : selon le critère floristique au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

H : Habitat caractéristique des zones humides selon l'annexe II de l'Arrêté du 24 juin 2008

ELC : Enjeu Local de Conservation

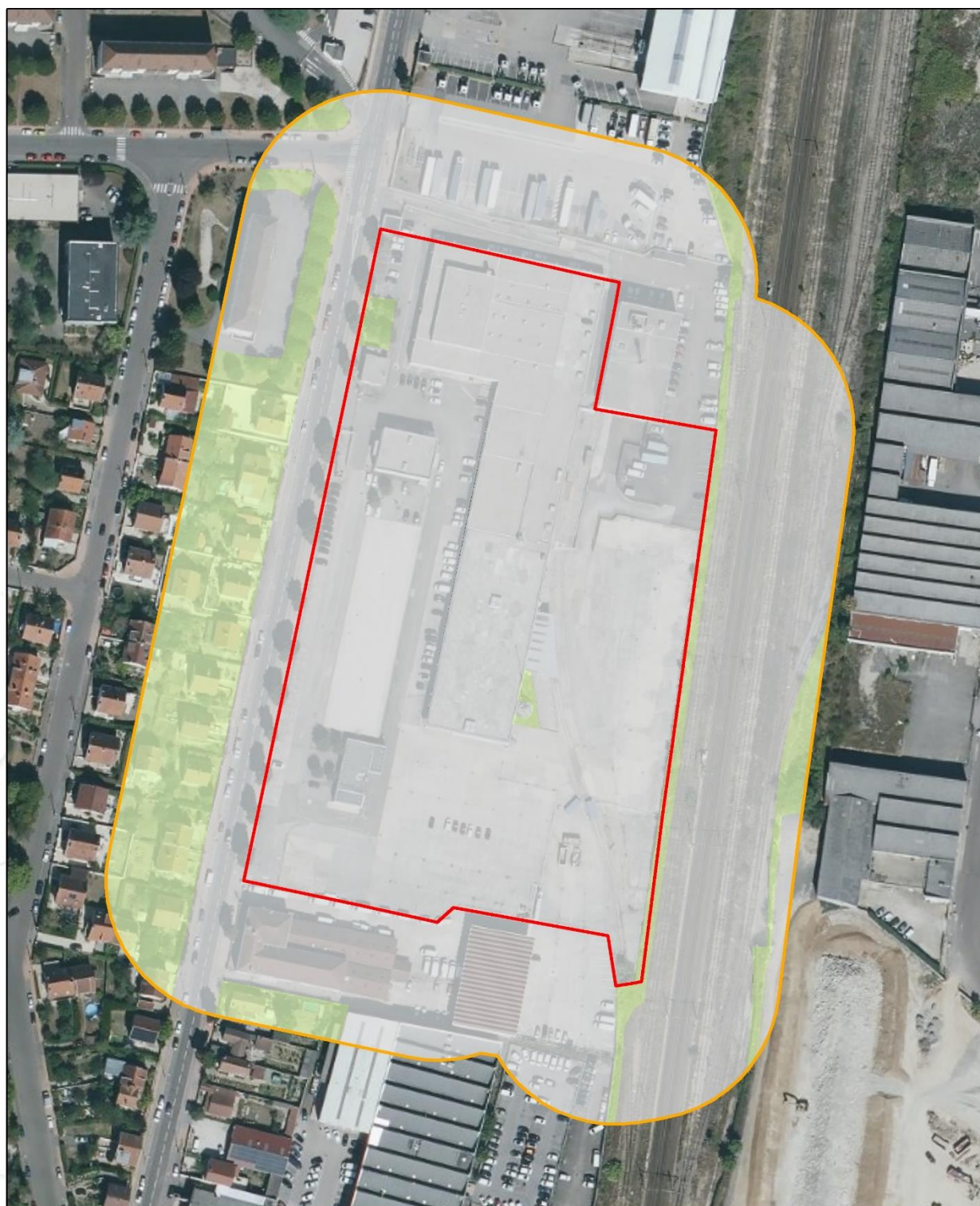
Code Corine Biotopes : COordination et Recherche de l'INformation en Environnement

EUNIS : European Nature Information System

EUR28 : Cahier d'habitats Natura 2000

Synthèse des habitats naturels et anthropiques

Le site d'étude comporte essentiellement des habitats anthropiques d'enjeu **très faible à nul**.



Zone d'étude

Zone d'étude rapprochée (50 m)

Enjeu associé aux habitats naturels et anthropiques

Très faible

Nul



0 25 50
m
1:2 500

Figure 15 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques

2.3.2 Flore

2.3.2.1 Flore commune

Au total 28 espèces sont avérées au sein de la zone d'étude. L'ensemble des espèces floristiques contactées pendant la prospection est proposé en Annexe du présent document.

2.3.2.2 Flore patrimoniale

Bibliographie

Une synthèse bibliographique a été réalisée afin de visualiser les espèces patrimoniales présentes ou potentiellement présentes sur la zone d'étude. Selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et le Conservatoire Botanique National de Franche Comté, 50 espèces végétales jugées patrimoniales sont recensées à l'échelle du territoire de Dijon et des zonages environnementaux à proximité.

Les espèces retenues comme patrimoniales sont celles bénéficiant d'un statut de protection (national, régional ou départemental) et/ou celles mentionnées dans la liste rouge des espèces végétales à un rang supérieur à « quasi-menacé » (inclus).

Tableau 8 : Synthèse des espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie locale

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut régl.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation	ELC
<i>Adonis aestivalis</i>	Adonis d'été		CR	NT	annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	5-7	Fort
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés		EN	LC	annuelles commensales des cultures basophiles	6-7	Modéré
<i>Alchemilla xanthochlora</i>	Alchémille vert jaune		VU	LC	mégaphorbiaies subalpines	6-8	Modéré
<i>Allium schoenoprasum</i>	Civette		CR	LC	pelouses vivaces des lithosols compacts (dalles) et mobiles (sables), médioeuropéennes à méditerranéennes	6-8	Fort
<i>Alyssum montanum</i>	Alysse des montagnes		VU	LC	éboulis médioeuropéens, basophiles, alpine-pyrénéens	5-7	Modéré
<i>Anemone ranunculoides</i>	Anémone fausse renoncule		NT	LC	sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, hygrophiles	3-5	Faible
<i>Anisantha tectorum</i>	Brome des toits		VU	LC	friches annuelles européennes	5-8	Modéré
<i>Anthyllis montana</i>	Anthyllide des montagnes	PR	VU	LC	pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	5-7	Fort
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	PR	LC	LC	herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles, des eaux courantes peu profondes	6-8	Modéré
<i>Chenopodium ficifolium</i>	Chénopode à feuilles de figuier		EN	LC	annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohygrophiles	7-9	Modéré
<i>Chenopodium vulvaria</i>	Chénopode fétide		NT	LC	friches annuelles estivales à automnales, centroeuropéennes, subnitrophiles à nitrophiles, médioeuropéennes, des sols à texture fine à moyenne	7-9	Faible
<i>Coeloglossum viride</i>	Coeloglosse vert	PR	EN	NT	pelouses acidophiles haut-montagnardes à subalpines, alpiennes	5-8	Fort

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut régl.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation	ELC
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier		NT	LC	fourrés arbustifs médioeuropéens, montagnards, mésotrophiles, basophiles, xérophiles	5-7	Faible
<i>Cotoneaster integerrimus</i>	Cotonéaster commun		EN	LC	fourrés arbustifs médioeuropéens, montagnards, mésotrophiles, basophiles, xérophiles	4-6	Modéré
<i>Cuscuta europaea</i>	Cuscute d'Europe		NT	LC	mégaphorbiaies planitiales-collinéennes, eutrophiles, médioeuropéennes	6-9	Faible
<i>Cyanus montanus</i>	Bleuet des montagnes		NT	LC	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, fauchées, subalpines	5-7	Faible
<i>Cypripedium calceolus</i>	Cypripède sabot-de-Vénus	PN	VU	NT	sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des adrets	5-7	Fort
<i>Dictamnus albus</i>	Dictame blanc	PR	CR	LC	ourlets basophiles européens, xérophiles	5-7	Fort
<i>Elytrigia intermedia</i>	Chiendent intermédiaire		VU	LC	friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, médioeuropéennes	6-9	Modéré
<i>Equisetum sylvaticum</i>	Prêle des bois	PR	VU	LC	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, acidophiles	4-6	Fort
<i>Falcaria vulgaris</i>	Falcaire commune		EN	LC	friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, médioeuropéennes, thermophiles	7-9	Modéré
<i>Gagea villosa</i>	Gagée velue	PN	CR	LC	friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	3-4	Fort
<i>Galium fleurotii</i>	Gaillet de Fleurot		VU	LC	éboulis fins médioeuropéens, basophiles, planitiales, héliophiles	5-7	Modéré
<i>Galium glaucum</i>	Gaillet glauque		VU	LC	pelouses basophiles médioeuropéennes	5-7	Modéré
<i>Hippocrepis emerus</i>	Hippocrépide faux baguenaudier	PR	LC	LC	fourrés arbustifs médioeuropéens, planitiales-montagnards, mésotrophiles, basophiles	4-6	Modéré
<i>Inula montana</i>	Inule des montagnes	PR	LC	LC	pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	6-7	Modéré
<i>Lactuca viminea</i>	Laitue effilée		VU	LC	friches vivaces xérophiles européennes	7-9	Modéré
<i>Lathraea squamaria</i>	Lathrée écailleuse		VU	LC	sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, hygrophiles	3-5	Modéré
<i>Lepidium heterophyllum</i>	Passerage hétérophylle		NT	LC	pelouses vivaces des lithosols compacts (dalles), acidophiles, subatlantiques	5-8	Faible
<i>Linaria simplex</i>	Linaire simple		NT	LC	tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	5-9	Faible
<i>Marrubium vulgare</i>	Marrube commun		EN	LC	friches vivaces xérophiles européennes	5-9	Modéré
<i>Minuartia rubra</i>	Minuartie rouge		EN	LC	tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, médioeuropéennes, subméditerranéo-subatlantiques	6-8	Modéré
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Narcisse faux narcisse		NT	LC	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, fauchées, subalpines	3-5	Faible
<i>Noccaea montana</i>	Tabouret des montagnes		NT	LC	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles, montagnardes	4-6	Faible

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut régl.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation	ELC
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée		EN	LC	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes	4-5	Modéré
<i>Ophrys virescens</i>	Ophrys verdissant		EN	LC	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes	3-5	Modéré
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	PR	VU	LC	Bois et pâturages	4-6	Fort
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais		NT	LC	tourbières basses holarctiques	8-9	Faible
<i>Phyteuma orbiculare</i>	Raiponce orbiculaire		NT	LC	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes	6-8	Faible
<i>Pinus mugo</i>	Pin mugho	PN		LC	fourrés arbustifs subalpins, mésohydriques	6-7	Modéré
<i>Prunus padus</i>	Prunier à grappes	PR	LC	LC	fourrés arbustifs subalpins, mésohydriques	4-5	Modéré
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire faux basilic		VU	LC	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles, montagnardes	5-7	Modéré
<i>Scrophularia canina</i>	Scrofulaire des chiens		VU	LC	végétation vivace des arrière-dunes maritimes submobiles, thermophiles, méditerranéennes occidentales, xérophiles	4-7	Modéré
<i>Scutellaria alpina</i>	Scutellaire alpine		VU	LC	pelouses basophiles subalpines	6-8	Modéré
<i>Swertia perennis</i>	Swertie vivace	PR	VU	LC	tourbières basses centroeuropéennes, basophiles	7-9	Fort
<i>Tulipa sylvestris</i>	Tulipe sylvestre		VU	LC	pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	4-6	Modéré
<i>Urtica urens</i>	Ortie brûlante		NT	LC	friches annuelles vernaies à préestivales, subnitrophiles à nitrophiles, médioeuropéennes, des sols à texture fine à moyenne	5-10	Faible
<i>Veronica praecox</i>	Véronique précoce		EN	LC	tonsures annuelles basophiles, sabulicoles, mésohydriques, médioeuropéennes, centroeuropéennes, continentales	3-6	Modéré
<i>Vicia villosa</i>	Vesce velue		NT	LC	ourlets basophiles médio-européens	6-8	Faible
<i>Viola rupestris</i>	Violette rupestre	PR	VU	LC	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes, montagnardes	4-6	Modéré

* Déterminante ZNIEFF ; LRR : Liste Rouge Régionale ; LRN : Liste Rouge France ; VU : Vulnérable ; LC : Préoccupation mineure ; PN : « Protection nationale », PR : « Protection régionale »

Aucune de ces espèces ne possède une écologie proche des habitats identifiés sur site. Celles-ci ne sont donc pas jugées potentielles.

Résultats d'inventaires

La prospection n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces patrimoniales au sein de la zone d'étude.

Synthèse de la flore patrimoniale

L'enjeu relatif à la flore patrimoniale est donc jugé « nul », car aucune des espèces citées par la bibliographie n'est susceptible de fréquenter les habitats du site.



2.3.2.3 Espèces exotiques envahissantes

Les prospections réalisées par Evinerude n'ont mis en évidence la présence d'espèce exotique envahissante sur la zone d'étude.

2.3.2.4 Arbres isolés

Plusieurs arbres isolés ont été recensés sur la zone d'étude. Ceux-ci sont localisés sur la cartographie des habitats naturels et anthropiques. Au total 8 arbres ont été identifiés. Il s'agit d'Erables de Tartarie, espèce exogène. L'enjeu associé à ces arbres est jugé **très faible**.



Figure 16 : Illustration des arbres isolés sur site

2.3.3 Zones humides

2.3.3.1 Critère floristique

Aucun habitat naturel caractéristique des zones humides au sens de l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (définissant les zones humides) n'a été identifié sur le site.

Des habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de la zone d'étude rapprochée sont cotés "*pro-parte*" (potentiellement humide) dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Les habitats présentés ci-dessous ont donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique (relevé d'informations variées permettant de décrire la communauté végétale en place et son contexte) en période favorable pour permettre de statuer sur leur caractère humide ou non :

Nom de l'habitat	Code CORINE
Friche herbacée mésophile	87.1
Friche arbustive mésophile	87.1

Au vu des espèces présentes au sein de ces formations, ces habitats ne sont pas jugés caractéristiques de zone humide floristique.

2.3.3.2 Critère pédologique

La quasi-totalité du site étant imperméabilisée, des sondages pédologiques à la tarière manuelle n'étaient pas réalisables. Cependant, des fosses pédologiques ont été creusées et ont permis l'analyse pédologique du sol.

Ces dernières mettent en évidence 1 profil type :

- Profil 1 (classe III) : sondages n°1 ; n°2 ; n°3.

Le profil caractéristique est présenté ci-dessous :

Profil n°1 (classe III)



Figure 17 : Profil type n°1 : sondages n°1, n°2 et n°3

Les sondages débutent dans des horizons sableux frais beiges s'étendant jusqu'à 30 à 40 cm de profondeur. S'en suit un horizon sablo-argileux brun à orange frais tirant vers le brun foncé en profondeur. Le sol est très caillouteux et aucune trace d'oxydoréduction n'apparaît dans les 120 premiers centimètres.

Ce profil est rattaché à la **classe III selon le GEPPA, non caractéristique des zones humides.**

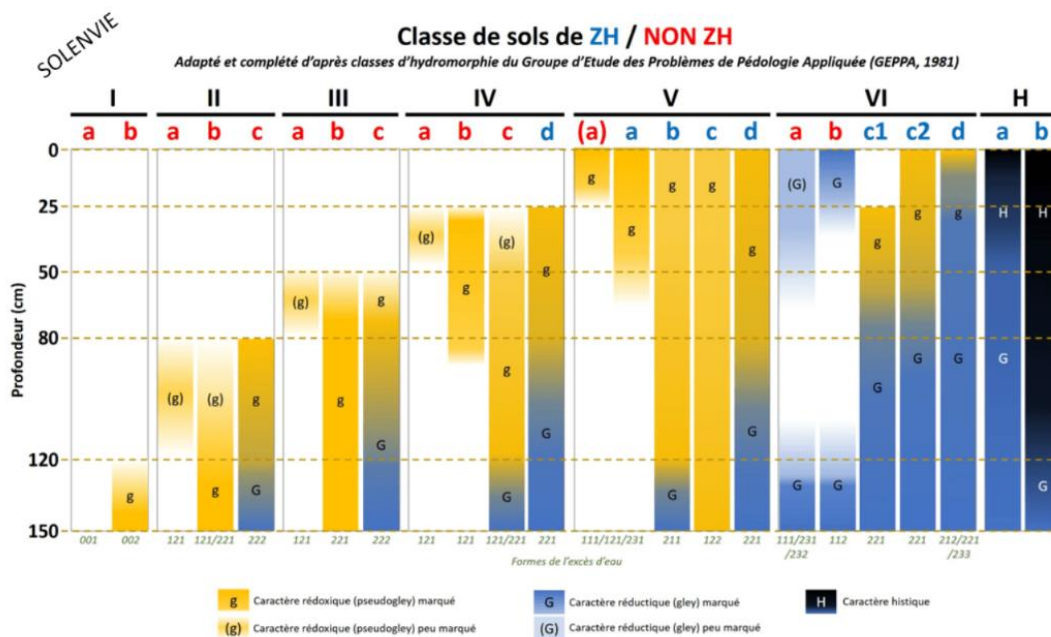


Figure 18 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

SYNTHESE

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, relatif à la caractérisation des zones humides, l'ensemble des zones humides floristiques identifiées ainsi que les zones humides pédologiques sont considérées comme des zones humides effectives., les critères ne sont pas cumulatifs. Aucune zone humide n'a été contactée sur le site d'étude.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des sondages pédologiques effectués au sein de l'aire d'étude.

Tableau 9 : Conclusion de l'expertise des sondages pédologiques

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Traces histiques	Venue d'eau	Classe du GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide
1	-	-	-	-	III	Non
2	-	-	-	-	III	Non
3	-	-	-	-	III	Non

**** se prolongent et s'intensifient en profondeur**

La carte page suivante localise les sondages pédologiques ainsi que les résultats d'analyse de l'expertise zones humides.



Figure 19 : Cartographie des zones humides du site d'étude

2.3.4 Faune

2.3.4.1 Mammifères (hors chiroptères)

Bibliographie

La base de données communale de Dijon mentionne la présence de 28 espèces de mammifères hors chiroptères. Parmi celles-ci, trois sont protégées à l'échelle nationale : l'Ecureuil roux, le Hérisson d'Europe et le Loup gris. Seul le Loup gris possède un statut de conservation défavorable. Au sein de la zone d'étude, seule une espèce patrimoniale est considérée comme potentielle.

- **Le Hérisson d'Europe** affectionne les zones de transitions entre milieux boisés et ouverts (lisières des boisements, haies). Il investit volontiers les zones urbanisées. Le site d'étude est susceptible d'abriter cette espèce en transit ou en alimentation. La reproduction semble peu probable en raison de l'absence d'un couvert végétal suffisant. Protégée et commune aux différentes échelles, elle présente un enjeu **faible**.

Résultats des inventaires

La visite de terrain réalisée en mars 2024 n'a pas permis de mettre en évidence la présence de mammifères. Seules des fèces indéterminées de micromammifères ont pu être relevés dans le bâtiment central. Les espèces de micromammifères susceptibles de côtoyer le site présentent des enjeux de conservations très faibles.

Les enjeux des espèces considérées comme potentielles sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux potentiels concernant les mammifères

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu intrinsèque	Habitat potentiel sur site	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces potentielles								
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Art.2	-	LC	LC	Faible	Friches, habitations et jardins	Faible
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-	-	NA	NA	Très faible	Batis, zones urbanisées, friches, habitations et jardins	Très faible
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>			NA	NA	Très faible	Batis, zones urbanisées, friches, habitations et jardins	Très faible
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>			LC	DD	Très faible	Batis, zones urbanisées, friches, habitations et jardins	Très faible
Souris domestique	<i>Mus musculus domesticus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Batis, zones urbanisées, friches, habitations et jardins	Très faible

PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineure, A : Alimentation, R : Reproduction, T : Transit.

Une espèce protégée est potentielle en transit et en alimentation sur le site d'étude : le **Hérisson d'Europe**. L'enjeu est qualifié de **faible** pour cette raison.





Figure 20 : Habitats favorables aux mammifères patrimoniaux potentiels

2.3.4.2 Chiroptères

Bibliographie

La base de données communales de Dijon mentionne la présence de 16 espèces de chiroptères. La commune de Dijon étant particulièrement étendue cette dernière prend en compte une grande diversité d'habitats. Le site d'étude se situant en cœur de milieux urbanisés les espèces potentielles ne semblent être que des espèces présentant des affinités plutôt ubiquistes et se retrouvant aisément en milieux urbains aussi bien en chasse, en transit ainsi qu'en gîte. Parmi les espèces mentionnées dans la bibliographie nous considérons les espèces suivantes comme potentielles : Sérotine commune, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipsitrelle de Nathusius, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée.

Résultats des inventaires

En raison du caractère diurne du passage réalisé aucune espèce de chiroptère n'a pu être contactée sur la zone d'étude. Cependant, en raison du caractère urbain et bâti du site, des inventaires plus poussés visant à rechercher des gîtes potentiels ont été réalisés.

Le site est principalement composé de bâtiments industriels apparaissant à première vue comme peu favorables à la présence de chiroptères en gîte (absence de fissures et de cavités, structure en béton, toiture plate...). Plus généralement, l'ensemble des bâtiments semble relativement hermétique aux chiroptères à l'exception du grand bâtiment central pour lequel de rares ouvertures sont présentes et permettent un accès aux chiroptères (fenêtres cassés principalement). Des traces de guano ont pu être observées dans le bâtiment central sur deux secteurs distincts. L'utilisation de ce bâti par les chiroptères est donc certaine. Cependant au regard des secteurs où du guano a pu être observé il semble plus probable qu'il se s'agisse que de gîte de transit ou bien de gîte occasionnel pour seulement quelques individus. Une colonie de reproduction ne semble pas possible tout comme la présence de chiroptères en hibernation (manque de constance thermique).



Figure 21 : guano au sol sous un disjointement



Figure 22 : disjointement avec présence de guano

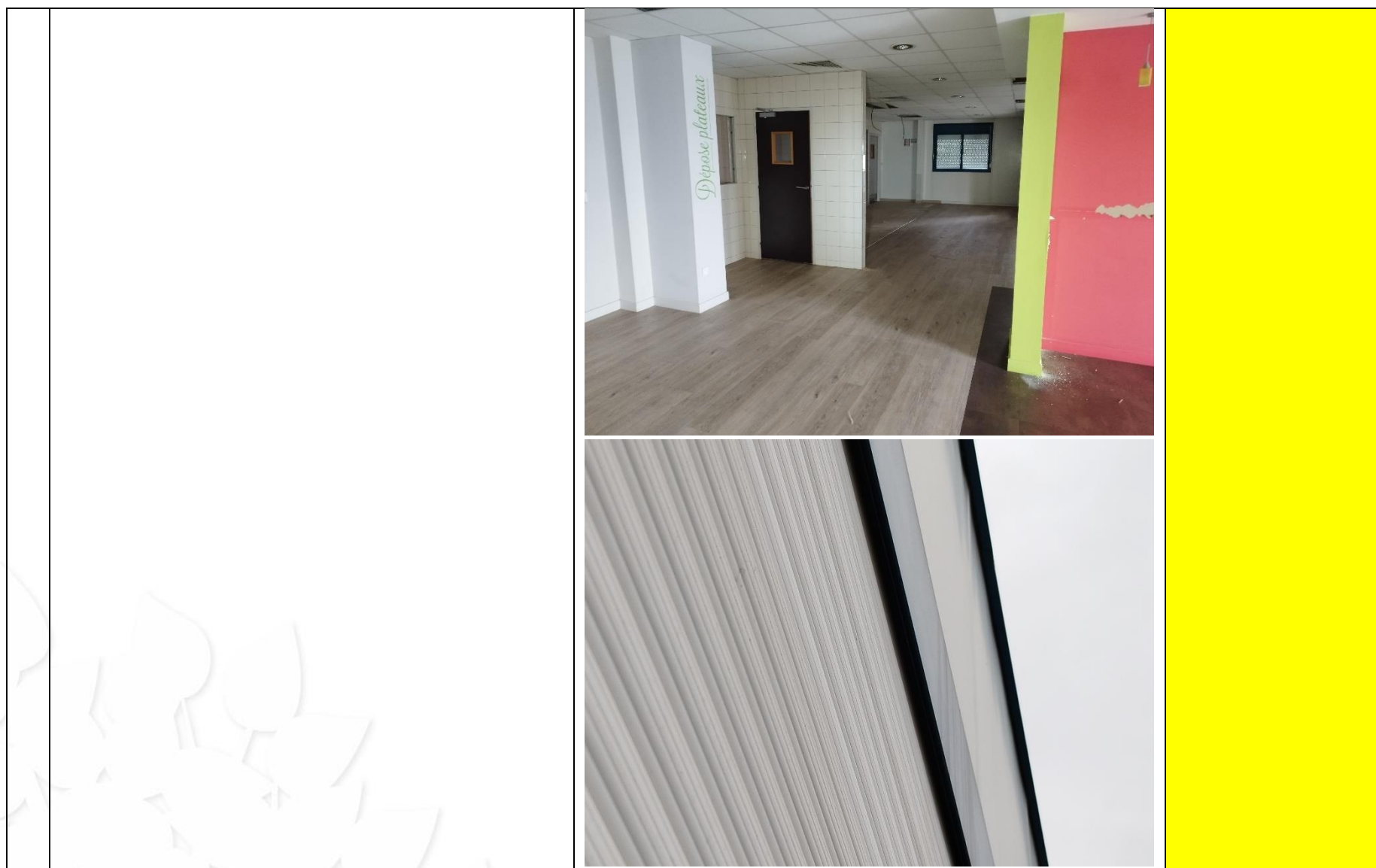
Quelques rares arbres sont présents au sein de la zone d'étude. Ces derniers ne sont pas favorables à la présence de chiroptères en gîte.

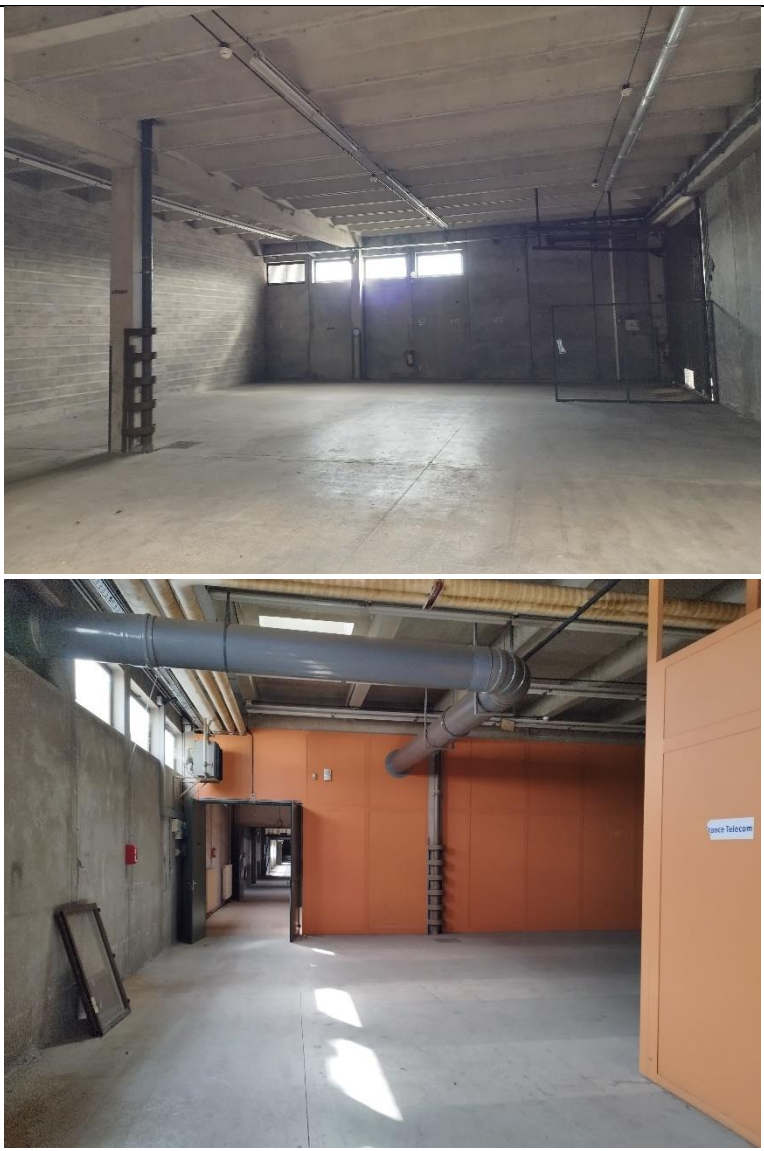
Le tableau suivant caractérise les bâtiments présents sur site vis-à-vis de leur attractivité pour les chiroptères :

N°	Description	Photo	Potentialité
1	Bâtiment industriel avec de grands volumes, plusieurs secteurs suffisamment sombres, peu d'ouvertures accessibles aux chiroptères mais présence de guano à au moins deux endroits dans des interstices au sein des poutres béton.		Forte



2	Extérieur d'un bâtiment industriel. Interstice entre deux plaques béton favorable comme gîte ponctuel.		Modérée
3	Bâtiment en préfabriqué. Intérieur non favorable. Seul le pourtour extérieur présente un interstice au niveau du toit et le haut des fenêtres pouvant être utilisé ponctuellement. Les échanges thermiques sont trop importants pour l'installation régulière d'un grand nombre d'individus.		Faible



4	Autres parties du grand bâtiment central. Secteurs plus lumineux et ne présentant à priori pas ou peu d'éléments favorables à la présence de chiroptères. De très volumes mais avec parfois des secteurs plus sombres pouvant être favorables sans toutefois présence de guano observée.		Faible
---	---	---	--------

5	Partie administrative du grand bâtiment central. Connecté au reste du bâtiment mais moins sombre, et aucun élément favorable mis en évidence.		Nulle
6	Sombre mais présentant un trop grand volume et hermétique au passage des chiroptères. Aucun élément semblant favorable n'a été observé.		Nulle

7	Encore utilisé, non visité et hors site d'étude.		Nulle
8	Bâtiment administratif avec toit en tuile. Semble peu favorable. L'intérieur est à priori fermé hermétiquement.		Nulle



Figure 23 : carte de localisation des bâtiments du site et de leur potentialité

L'enjeu en chasse et en transit semble limité, le très faible nombre de milieux végétalisés apparaissant comme limitant. Seule la lisière Est en contact avec le chemin de fer semble plus intéressante pour la chasse et le déplacement mais les milieux intéressants ne sont pas directement sur la zone d'étude.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux potentiels concernant les chiroptères

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Statut potentiel sur site			ELC
		PN	DH	LRN	LRR		G	C	T	
Espèces potentielles										
Sérotine commune↘*	<i>Eptesicus serotinus</i> ↘*	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	f	f	f	Faible
Noctule de Leisler↘*	<i>Nyctalus leisleri</i> ↘*	Art.2	Ann.IV	NT	NT	Modéré	-	f	f	Faible

Noctule commune ↘ *	<i>Nyctalus noctula</i> ↘ *	Art.2	Ann.IV	VU	DD	Modéré	-	f	f	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	f	f	f	Faible
Pipistrelle de Nathusius ↘	<i>Pipistrellus nathusii</i> ↘	Art.2	Ann.IV	NT	DD	Faible	f	f	f	Faible
Pipistrelle commune ↘ *	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> ↘ *	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	f	f	f	Faible
Pipistrelle pygmée *	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> *	Art.2	Ann.IV	LC	DD	Faible	f	f	f	Faible

En gras : espèce prioritaire au plan national d'action ; PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu Local de Conservation, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, DD : Données insuffisantes, G : Gîte, C : Chasse, T : Transit, () : Potentiel, f : Faible, M : Modéré, F : Fort, TF : Très fort, * : Espèce ZNIEFF déterminante, ↘ : Baisse avérée des populations.

Synthèse

La zone d'étude ne présente aucun intérêt pour la chasse et le transit des chiroptères. Cependant, la présence de chiroptère en gîte au sein de la zone d'étude est certaine, la présence de guano confirmant cela. Peu de bâtis semblent toutefois favorables. De plus, les espèces utilisant potentiellement le site en gîte sont uniquement des espèces ubiquistes communes en milieu urbain (groupe des Pipistrelles ou Sérotine commune notamment). Ces espèces présentent un **enjeu faible**.

Cela représente toutefois un enjeu réglementaire en raison de la destruction d'habitat d'espèce protégées et potentiellement de destruction d'espèce.

2.3.4.3 Oiseaux

Bibliographie

La liste communale fait mention de 239 espèces d'oiseaux sur la commune de Dijon. Parmi celles-ci, 155 sont protégées à l'échelle nationale, 43 sont d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe I de la directive européenne Oiseaux), 75 disposent d'un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale ou régionale (« Vulnérable », « En Danger » ou « En danger critique »).

Les différentes espèces d'oiseaux peuvent être réparties par cortèges. La zone d'étude est très largement composée de milieux urbanisés. Nous retrouvons toutefois quelques rares arbres et milieux herbacés. Ce cortège est décrit ci-dessous.

- **Cortège des milieux anthropiques** : Les espèces associées à ce cortège se retrouvent au sein de divers milieux mais également en milieux urbains. Elles favorisent des milieux strictement urbanisés pour certains ou bien des milieux végétalisés insérés dans une matrice urbaine (parc, arbres isolés, milieux herbacés...). Au regard des habitats présents sur le site d'étude et à proximité, ces espèces peuvent y retrouver des conditions favorables à leur reproduction.

Les espèces patrimoniales potentielles au sein de ce cortège sont : le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle des fenêtres.

Résultats des inventaires

La visite de terrain en mars 2024 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'oiseaux. Les caractéristiques du site semblent très peu favorables à la présence d'un nombre et d'une diversité d'oiseaux intéressante. Seul un nid indéterminé (probablement du Rougequeue noir) dans un renforcement de bâtiment ainsi qu'un individu mort de Rougequeue noir a été observés.

Les secteurs favorables à la nidification sont très limités et aucun nid ou traces de nids d'Hirondelle n'a pu être observé sur les bâtis.

Deux espèces présentant un enjeu de conservation respectivement fort et modéré sont considérés comme potentielles en reproduction et en alimentation au sein de la zone d'étude. Il s'agit du Chardonneret élégant et du Verdier d'Europe. Les milieux susceptibles d'accueillir de la reproduction sont les habitats de friches présentant un couvert arboré situés au nord-ouest ou bien les milieux arbustifs en limite est. Les habitats d'alimentation sont quant à eux l'ensembles des milieux végétalisés présents sur site ou à proximité de ce dernier.

La période à laquelle s'est déroulée la prospection n'est pas propice à l'observation des oiseaux reproducteurs. Certaines espèces identifiées en bibliographie restent potentielles avec des enjeux présents sur l'ensemble du site (voir ci-dessous).

Tableau 10 : Synthèse des enjeux avifaunistiques, espèces avérées et patrimoniales potentielles

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		Enjeu intrinsèque	Habitat sur le site	ELC
		PN	DO	LRN	LRR			
Espèces avérées								
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Batis, alignement d'arbres, friches, zones urbanisées, habitations et jardins	Faible
Espèces patrimoniales potentielles en reproduction								
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art.3	-	VU	VU	Fort	Alignement d'arbres, friches, habitations et jardins	Fort
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Art.3	-	VU	LC	Modéré	Alignement d'arbres, friches, habitations et jardins	Modéré

En gras : espèce ayant fait ou faisant l'objet d'un PNA ; PN : Protection nationale ; DO : Directive Oiseaux ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; VU : Vulnérable ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; EN : En danger ; A : Alimentation ; H : Hivernage ; M : Migration ; Npo : Nicheur possible ; T : Transit ; ELC : Enjeu local de conservation.

L'enjeu potentiel attribué à l'avifaune est jugé **modéré à fort** pour les milieux végétalisés présent sur la zone d'étude (alignements d'arbres et friches). Le reste du site (ensemble des milieux urbanisés et des bâtis) présente un enjeu **faible**.
Cela représente toutefois un enjeu réglementaire en raison de la destruction d'habitat d'espèces protégées.



Figure 24 : Cartographie de l'avifaune patrimoniale et des habitats d'espèces

2.3.4.4 Reptiles

Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 8 espèces de reptiles sur la commune de Dijon. Sept de ces espèces sont protégées à l'échelle nationale et quatre sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitat. Deux sont jugées susceptibles de fréquenter le site d'étude :

- Le **Lézard des murailles** se reproduit et vit dans tous les endroits ensoleillés, secs (murs de pierres sèches, rochers, lisières de bois, béton, etc.) ou humides, pourvu qu'il existe quelques supports plus secs. Il est fréquent en milieu urbain, sur les murs des maisons, s'il arrive à trouver suffisamment de proies. L'espèce est jugée potentielle sur la zone d'étude. Protégée et inscrite sur Directive Habitat, elle est cependant très commune aux différentes échelles, l'enjeu associé est considéré comme faible.
- La **Tarente de Maurétanie** est un gecko principalement présent sur le pourtour méditerranéen. On le retrouve cependant de plus en plus dans le nord, notamment dans les agglomérations. Il affectionne les milieux rocailleux en milieu naturel mais s'est très bien adapté à l'Homme. On le retrouve donc très facilement dans les milieux urbanisés sur les murs et en particulier à proximité des éclairages durant la nuit afin de chasser des insectes attirés par la lumière. Protégée, elle est cependant très commune aux différentes échelles, l'enjeu associé est considéré comme faible.

Résultats des inventaires

La visite de terrain réalisée en mars 2024 a permis de mettre en évidence la présence de Lézard des murailles au nord au sein de l'aire d'étude rapprochée. La présence de l'espèce sur le site d'étude est certaine compte tenu des habitats.

Les enjeux concernant ces espèces sont résumés comme suit :

Tableau 11 : Synthèse des enjeux potentiels concernant les reptiles

Tableau 11 : Synthèse des enjeux potentiels concernant les reptiles								
Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu intrinsèque	Habitat	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces avérées								
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art.2	AIV	LC	LC	Faible	Batis, alignement d'arbres, friches, zones urbanisées, habitations et jardins	Faible
Espèces potentielles								
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Batis, friches, zones urbanisées, habitations et jardins	Faible

Nom en gras : Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action ; * : Espèce déterminante ZNIEFF ; PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale, LC : Préoccupation mineure, ELC : Enjeu local de conservation

Au vu des habitats très anthropique présents sur la zone d'étude seulement deux espèces de reptiles sont potentielles. Ces dernières ne présentent cependant qu'un enjeu faible.

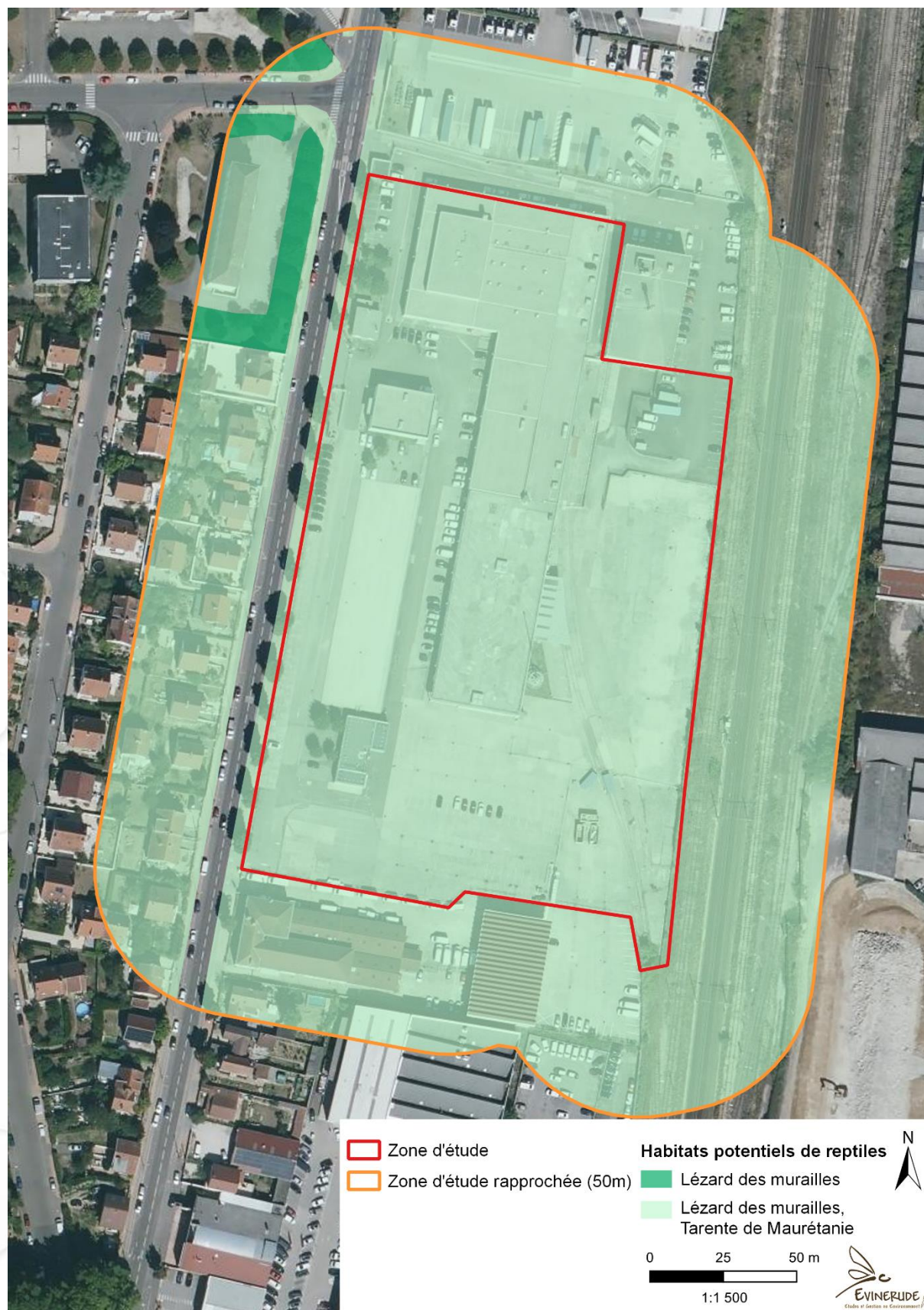


Figure 25 : Habitats favorables aux reptiles potentiels

2.3.4.5 Amphibiens

Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 9 espèces d'amphibiens sur la commune de Dijon. L'absence de points d'eau et de réseau hydrographique au sein de la zone d'étude laisse penser qu'aucune espèce d'amphibien n'y est potentielle.

Résultats des inventaires

La prospection réalisée en mars 2024 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'amphibiens sur les zones d'étude. Aucun habitat ne semble favorable à leur présence et à leur reproduction.

L'enjeu concernant les amphibiens est considéré comme **nul** sur la zone d'étude en raison de l'absence de milieux favorables à leur reproduction.

2.3.4.6 Invertébrés

Lépidoptères

Bibliographie

Les listes communales mentionnent 70 espèces de Lépidoptères (papillons) sur le territoire de Dijon. Parmi ces espèces, aucune n'est protégée ou fait l'objet d'un Plan National d'Actions.

Résultats des inventaires

Lors de la visite réalisée sur les zones d'étude, aucune espèce de papillon n'a été inventoriée.

Les milieux présents sur la zone d'étude ne sont pas favorables à la reproduction d'espèces à enjeux. Pour cette raison, bien que les inventaires n'aient pas été menés en période favorable, les enjeux apparaissent comme très faible.

L'enjeu potentiel concernant les lépidoptères est considéré comme **très faible**.

Odonates

Bibliographie

Les listes communales mentionnent 36 espèces d'odonates (Libellules) sur le territoire de Dijon. L'absence de réseau hydrographique ou de points d'eau au sein de la zone d'étude ne permet pas aux odonates de s'y reproduire.

Résultats des inventaires

Aucune espèce n'a été observée, la période de prospection ne permettant pas leur observation. L'absence de réseau hydrographique ou de points d'eau au sein de la zone d'étude ne permet pas aux odonates de s'y reproduire.

L'enjeu potentiel concernant les odonates est considéré comme **très faible**.

Orthoptères

Bibliographie

La bibliographie communale de Dijon mentionne la présence de 47 espèces d'orthoptères.

Résultats des inventaires

Aucune espèce n'a été observée, la période de prospection ne permettant pas leur observation. Les milieux présents sur la zone d'étude ne sont pas favorables à la reproduction d'espèces à enjeux. Pour cette raison, bien que les inventaires n'aient pas été menés en période favorable, les enjeux apparaissent comme très faible.

L'enjeu associé à ce taxon est jugé **très faible**.

Coléoptères patrimoniaux

Bibliographie

A l'échelle communale, 177 espèces de coléoptères sont citées. Une présente un enjeu significatif : le Grand Capricorne. Ce grand coléoptère saproxylique est protégé et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Européenne. Il affectionne les chênes anciens, souvent bien exposés, dans lesquels la larve

se développe en se nourrissant du bois, creusant des galeries caractéristiques. Il n'est donc pas considéré comme potentiel sur la zone d'étude.

Résultats des inventaires

Aucune espèce n'a été observée, la période de prospection ne permettant pas leur observation.

Les milieux présents sur la zone d'étude ne sont pas favorables à la reproduction d'espèces à enjeux.

Pour cette raison, bien que les inventaires n'aient pas été menés en période favorable, les enjeux apparaissent comme très faible.

L'enjeu concernant les coléoptères est jugé **très faible**.

2.3.4.7 Synthèse des enjeux faunistiques

- L'enjeu concernant les mammifères est jugé **faible** de par la présence potentielle du Hérisson d'Europe.
- L'enjeu concernant les chiroptères est jugé **faible** avec notamment la présence de gîtes potentiels et avérés au sein des bâtiments.
- L'enjeu concernant les oiseaux est jugé **modéré à fort** de par la présence potentielle de plusieurs oiseaux en état de conservation défavorable.
- L'enjeu concernant les amphibiens est jugé **nulle** de par l'absence de milieux favorables à la reproduction.
- L'enjeu concernant les reptiles est jugé **faible**.
- L'enjeu concernant les lépidoptères est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les odonates est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les orthoptères est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les coléoptères est jugé **très faible**.



- | | | | |
|--|--|---------------------------------------|--------|
| | Zone d'étude | Enjeux faunistiques potentiels | |
| | Zone d'étude rapprochée (50m) | | Fort |
| | Batis utilisés ou potentiellement utilisés en gîte par des chiroptères | | Modéré |
| | | | Faible |
| | | | Nul |

0 25 50 m
1:1 500



Figure 26 : Enjeux réglementaires relatifs à la faune potentielle

2.3.5 Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte urbain.

TRAME VERTE

La trame verte est très limitée au niveau de la zone d'étude. Les rares axes de déplacements relient les éléments boisés entre eux. Ces déplacements ne concernent pas la zone d'étude.

TRAME BLEUE

Aucun élément de la trame bleue n'est présent sur la zone d'étude ni aux alentours.

La trame verte est peu représentée dans la zone et ne concerne pas le site d'étude. L'enjeu est jugé très faible.

Aucun élément de la trame bleue n'est présent sur site. L'enjeu concernant cette trame est jugé très faible.

La cartographie présentée en page suivante synthétise les différentes fonctionnalités écologiques au sein et aux alentours de la zone d'étude.





Figure 27 : Cartographie des fonctionnalités écologiques locales

2.3.6 Synthèse des sensibilités écologiques

Les enjeux sur le site d'étude peuvent être synthétisés comme il suit :

- **Habitat naturel** : Des enjeux **nuls à très faibles** sont constatés pour cette thématique.
- **Zones humides** : Aucune zone humide n'a été contactée.
- **Flore** : Aucune espèce patrimoniale n'a été détectée. Aucune espèce patrimoniale identifiée en bibliographie n'est jugée potentielle sur site.
- **Mammifères terrestres** : L'enjeu concernant ce groupe est jugé **faible** de par la présence potentielle du Hérisson d'Europe.
- **Chiroptères** : L'enjeu concernant les chiroptères est jugé **faible** de par la présence avérée d'espèces anthropophiles.
- **Oiseaux** : L'enjeu concernant les oiseaux est jugé **fort** sur l'une des friches avec la présence du Chardonneret élégant.
- **Reptiles** : Enjeu faible pour ce groupe avec la présence potentielle de deux espèces.
- **Amphibiens** : L'enjeu concernant les amphibiens est jugé **nul**.
- **Insectes** : Enjeu très faible concernant ce groupe.
- **Déclinaisons locales** : Enjeu **très faible** lié à la trame verte et bleue locale.

La cartographie suivante localise les zones à enjeux réglementaires tous groupes confondus :





Figure 28 : Synthèse des enjeux réglementaires potentiels

3 CONCLUSION

La zone d'étude comporte peu d'habitats favorables à l'accueil d'une flore et d'une faune d'intérêt.

Les principaux enjeux écologiques du site portent sur :

- L'avifaune sur le boisement avec la présence potentielle du Chardonneret élégant, du Verdier d'Europe ;
- Les chiroptères avec la présence avérée d'espèces anthropophiles au sein de certains bâtiments ;

Les enjeux portent donc principalement sur certains bâtiments et sur les friches. Des incidences écologiques étant probables, plusieurs préconisations sont émises.



Figure 29 : Photographie aérienne du site actuel. Source : Dijon Environnement

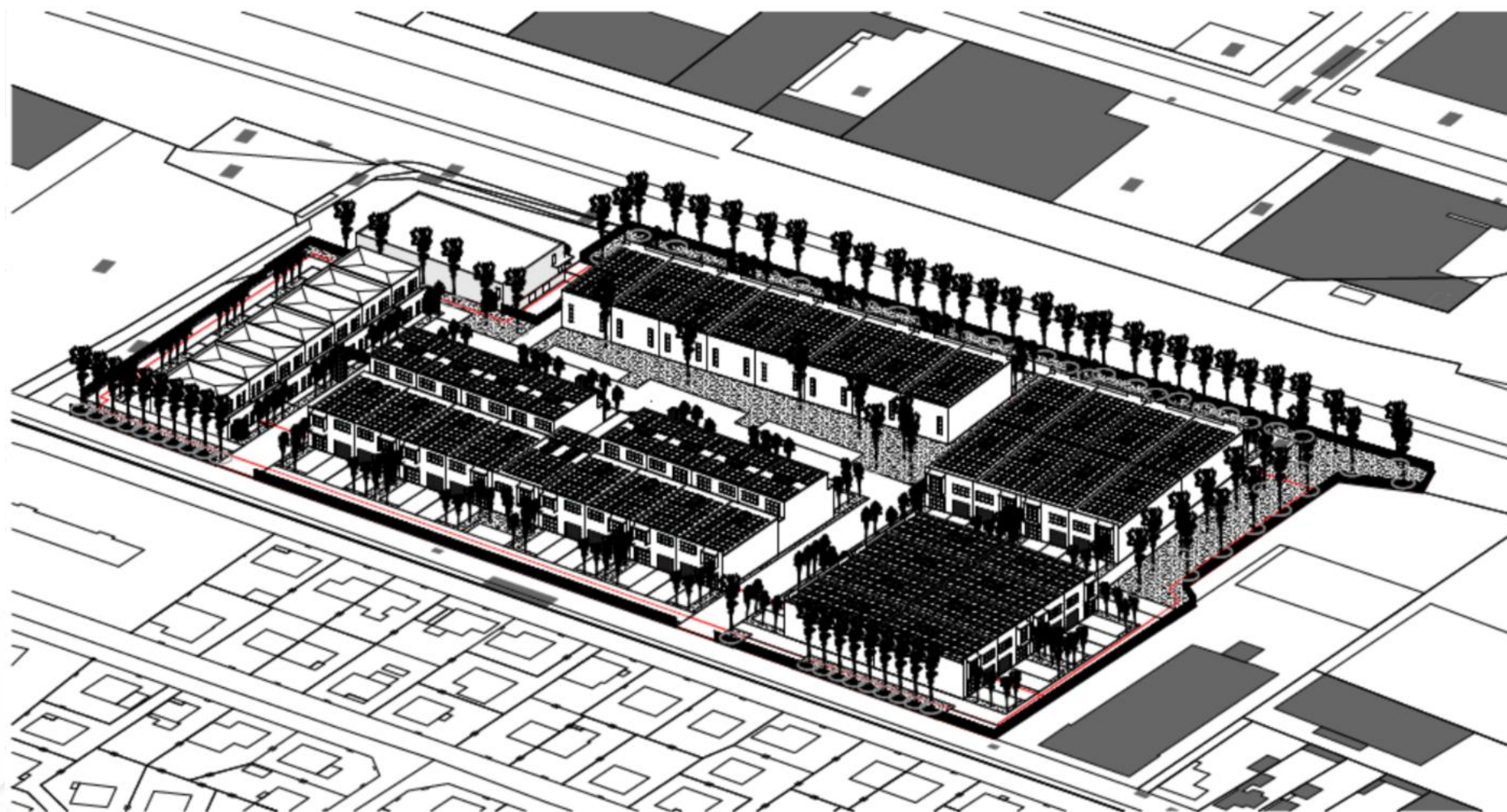


Figure 30 : Projet VEELAGE. Source Dijon Environnement

4 PRECONISATIONS

Dans le cadre de la démarche environnementale, plusieurs préconisations peuvent être envisagées :

En l'état actuel des connaissances, les enjeux potentiels concernant la faune sont jugés modérés à forts sur les friches et les arbres isolés.

➤ Réduction :

Les travaux de débroussaillage, d'abattage et de décapage doivent être réalisés hors période de sensibilité des espèces, plus précisément en automne, entre mi-septembre et mi-novembre. Cela dans le but d'éviter la période de nidification pour les oiseaux et la période d'hivernage pour les reptiles.

Plusieurs espaces verts et arbres vont être implantés sur site. Pour les pelouses, un mélange grainier adapté sera préconisé pour apporter une ressource alimentaire pour tous les groupes faunistiques. Une gestion différenciée (fauchage tardif) est également préconisée pour augmenter le potentiel d'accueil et la disponibilité alimentaire pour la faune. Pour les arbres, des essences locales seront choisies. Parmi ces essences, un mixte d'espèces arbustives et arborées seront sélectionnées pour augmenter le potentiel d'accueil notamment pour l'avifaune. Cette diversité est d'autant plus intéressante avec la présence potentielle du Chardonneret élégant et du Verdier d'Europe.

Concernant les chiroptères, les travaux de démolition sont programmés de mai à septembre. Sur cette période, il y a un risque élevé de destruction d'espèces protégées.

Pour éviter ce risque, PROUDREED s'engage à boucher les zones sensibles avant la démolition. Il s'agit de rainures localisées au centre des poutres béton qui supportent le bâtiment principal.



Figure 31 : Rainure sur les poutres béton

Le rebouchage s'opérera à la nacelle avec de la mousse expansive. Cette opération se fera sous la surveillance d'un écologue de chantier qui veillera à ce que tous les endroits favorables identifiés soient rebouchés. L'écologue s'assura également qu'aucun chiroptère n'est présent dans ces rainures au moment du rebouchage. En cas de présence avérée d'un individu, la zone sera évitée. Il conviendra

alors d'y repasser la nuit (toujours sous la surveillance d'un écologue) et de reboucher le trou une fois l'individu parti.

En complément du rebouchage, des gîtes artificiels à chiroptères (environ 30 €/u) seront disposés à l'intérieur du bâtiment concerné au moment de la mise en place de la mousse et jusqu'à la démolition. Au moment de la démolition, les gîtes seront retirés, stockés puis replacés sur les façades des futurs bâtiments. Une quinzaine de gîtes artificiels permettraient d'augmenter le potentiel d'accueil des chiroptères sur site.



Figure 32 : Gîte artificiel pour chiroptères woodstone

Cette opération fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis à la DREAL.

L'application de cette mesure permet ainsi d'éviter la destruction d'espèces protégées lors des travaux.

5 ANNEXE

5.1 Liste des espèces floristiques observées

Tableau 12 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
Sapindaceae	<i>Acer tataricum</i> L., 1753	Erable de Tartarie					
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	LC	LC			
Berberidaceae	<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mohonia faux-houx		NA			
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Bourse à pasteur	LC	LC			
Brassicaceae	<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse	LC	LC			
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	LC	LC			
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Pied-de-poule	LC	LC			
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Daucus carotte	LC	LC			
Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Cicutaire	LC	LC			
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC	LC			
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium Herbe à Robert	LC	LC			
Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	LC	LC			
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	LC	LC			
Lamiaceae	<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule	LC	LC			
Lamiaceae	<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride	LC	LC			
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	LC	LC			
Poaceae	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	LC	LC			
Rosaceae	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle	LC	LC			
Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Pied-de-coq	LC	LC			
Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	LC	LC			
Rosaceae	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram	DD				
Crassulaceae	<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	LC	LC			
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	LC	LC			
Asteraceae	<i>Taraxacum officinale</i> F.H. Wigg., 1780	Pissenlit	LC	LC			
Plantaginaceae	<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre (groupe)	LC	LC			
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse		NA			
Violaceae	<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	LC	LC			
Viscaceae	<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	LC	LC			